



EVALUATION DES MECANISMES DE  
FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT  
AUTONOME AU NIGER  
(EN PARTICULIER CEUX INNOVANTS  
ET DURABLES).

*West african Sanitation Policy & Activators (WASPA)*



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	14
<b>I. OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE</b>	16
1.1. Objectif de de l'étude.	16
1.2. Méthodologie et déroulement de l'étude.	16
<b>II. SITUATION GLOBALE DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	20
2.1 Cadre législatif et réglementaire	20
2.2. Cadre politique et stratégique du sous-secteur de l'assainissement	23
2.3. Analyse du paysage institutionnel du sous-secteur de l'assainissement	24
2.4. Situation et analyse de l'accès au service d'assainissement	25
2.2.3. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la situation du sous-secteur de l'assainissement	28
2.2.4. Axes d'intervention prioritaires relatives à la situation du sous-secteur de l'assainissement	30
<b>III. ANALYSE GLOBALE DU FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	31
3.1. Situation du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	31
3.2. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	33
3.3. Axes d'intervention pour l'amélioration du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	34
<b>IV. REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES SUR L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	35
4.1. Situation et analyse des dépenses publiques sur l'assainissement autonome	35
4.2. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre des dépenses publiques sur l'assainissement autonome	35
4.3. Axes d'intervention des dépenses publiques pour l'amélioration du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	36
<b>V. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE L'ETAT AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	37

5.1.	Situation et analyse de la contribution de l'Etat au financement de l'assainissement autonome	37
5.2.	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution de l'Etat au financement de l'assainissement autonome	37
5.3	Axes d'intervention pour la contribution de l'Etat au financement de l'assainissement autonome	38
<b>VI.</b>	<b>ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE AU FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	<b>39</b>
6.1.	Situation et analyse de la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	39
6.2	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	39
6.3.	Axes d'intervention pour la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	41
<b>VII.</b>	<b>ANALYSE DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES PTF DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	<b>42</b>
7.1.	Situation de la contribution financière des PTF	42
7.2.	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution financière des PTF	42
7.3.	Axes d'intervention pour la contribution des PTF au financement de l'assainissement autonome	43
<b>VIII.</b>	<b>ANALYSE DE LA VOLONTE DES MENAGES A CONTRIBUER AU FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME.</b>	<b>44</b>
8.1.	Analyse de la volonté des ménages à contribuer au financement de l'assainissement autonome	44
8.2.	Identification des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution des ménages au financement de l'assainissement autonome	50
8.3.	Axes d'intervention pour la contribution des ménages au financement de l'assainissement autonome	51
<b>IX.</b>	<b>REVUE DES MECANISMES/EXPERIENCES DU FINANCEMENT DU SOUS SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>	<b>52</b>
9.1.	L'approche subvention partielle aux ménages des latrines familiales	52
9.2.	L'approche subvention totale aux ménages des latrines familiales	52
9.3.	L'approche crédit latrines aux ménages.	53
9.4.	Le financement des ouvrages publics d'assainissement autonome	53
9.5.	Initiatives individuelles et/ou des ménages	53
9.6.	L'Approche ATPC	53

<b>X. PLAN D' ACTIONS POUR L'AMELIORATION DU FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME.</b>	<b>55</b>
<b>XI. RECOMMANDATIONS</b>	<b>59</b>
<b>XII. CONCLUSION</b>	<b>60</b>
<b>XIII. BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>62</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Evolution de ces indicateurs relatifs à l'assainissement, de 2016 à 2021	<b>26</b>
Tableau 2	Évolution des villages certifiés FDAL de 2009 à 2021	<b>27</b>
Tableau 3	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la situation du sous-secteur de l'assainissement.	<b>29</b>
Tableau 4	Situation globale du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome de 2019 à 2022	<b>31</b>
Tableau 5	Programmation relative aux réalisations de 2021, par rapport à celle du MH/A au titre de la Loi des finances	<b>32</b>
Tableau 6	Coût global des réalisations effectuées et taux de réalisation par rapport à la programmation en 2021	<b>33</b>
Tableau 7	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	<b>34</b>
Tableau 8	Dépenses publiques dans le sous-secteur de l'assainissement autonome au cours de l'année 2021	<b>35</b>
Tableau 9	Identification des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre des dépenses publiques sur l'assainissement autonome	<b>36</b>
Tableau 10	Financement de l'assainissement sur fonds propres de l'Etat en 2021	<b>37</b>
Tableau 11	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de la contribution de l'Etat au financement de l'assainissement autonome	<b>38</b>
Tableau 12	Situation de la contribution du secteur privé en 2021, au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	<b>39</b>
Tableau 13	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	<b>40</b>
Tableau 14	Contribution des PTF au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	<b>42</b>
Tableau 15	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de la contribution des PTF au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	<b>43</b>
Tableau 16	Synthèse des Résultats de l'enquête des ménages disposant des latrines	<b>45</b>
Tableau 17	Synthèse des Résultats de l'enquête des ménages ne disposant pas des latrines	<b>47</b>
Tableau 18	Synthèse des résultats d'entretien avec les Agriculteurs	<b>48</b>
Tableau 19	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de la contribution des ménages au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome	<b>50</b>
Tableau 20	Plan d'actions général pour le financement de l'assainissement autonome.	<b>55</b>

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	Tendance d'évolution du taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement par rapport à la cible du PROSEHA, à l'horizon 2030	26
Figure 2	Tendance d'évolution du taux de défécation à l'air libre par rapport à la cible du PROSEHA, à l'horizon 2030	27
Figure 3	Tendance d'évolution des villages certifiés FDAL de 2009 à 2021	28

## LISTE DES SIGLES DES ET ABREVIATIONS

<b>AEPHA</b>	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
<b>ATPC</b>	Assainissement Total Piloté par la Communauté
<b>BE</b>	Bureaux d'Etudes
<b>CCC</b>	Communication pour le Changement positif de Comportement
<b>CICSSHA</b>	Comité Interministériel de Coordination du Sous-secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement
<b>CNEA</b>	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
<b>CT</b>	Collectivités Territoriales
<b>DAL</b>	Défécation à l'Air Libre
<b>DESS</b>	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
<b>DGA</b>	Direction Générale de l'Assainissement
<b>DRH/A :</b>	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
<b>DDH/A</b>	Direction Départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
<b>DUT</b>	Diplôme Universitaire de Technologie
<b>EAA</b>	Eau et Assainissement pour l'Afrique
<b>ECOSAN</b>	Ecological Sanitation
<b>ENSUT</b>	Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie
<b>EPI</b>	Equipement de Protection Individuelle
<b>FCFA</b>	Franc des Colonies Françaises d'Afrique
<b>FDAL</b>	Fin de Défécation à l'Air Libre
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FNEA</b>	Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>IMF</b>	Institutions de Micro Finance
<b>IPAR</b>	Initiative Prospective Agricole et Rurale
<b>MCF</b>	Mécanisme Commun de Financement
<b>MH/A</b>	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
<b>MH/E</b>	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
<b>MHE/LCD</b>	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification
<b>MSP</b>	Ministère de la Santé Publique

<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PDES</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PIDACC</b>	Projet Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>PLEA</b>	Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PPILDA</b>	Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié
<b>PM</b>	Pour Mémoire
<b>PNHA</b>	Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement
<b>PRECIS</b>	Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger.
<b>PROSEHA</b>	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociale des Entreprises
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>SOPHAB</b>	Stratégie Opérationnelle pour la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
<b>STBV</b>	Station de Traitement des Boues de Vidange
<b>VIP</b>	Ventilated Improved Pit
<b>WASPA</b>	West African Sanitation Policy & Activators





# GLOSSAIRE

**Assainissement** : C'est l'ensemble des stratégies utilisées par des habitants, responsables officiels ou non, pour pallier les problèmes posés par les excréta, les déchets solides et industriels et par la circulation d'eau excluant la production et la distribution d'eau potable. Il est constitué de deux volets essentiels ; à savoir: le volet assainissement collectif, qui est le type réalisé pour une exploitation à grande échelle sur la base d'étude de faisabilité technique et économique surtout (réseaux d'égout, réseaux d'eaux pluviales, etc.) et le volet assainissement autonome.

**Assainissement autonome** : l'ensemble des dispositifs à mettre en œuvre pour le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques qui ne peuvent être évacuées par un système d'assainissement collectif en raison de la faible densité des habitants (guide technique de l'assainissement).

**Assainissement collectif** : c'est le type d'assainissement réalisé pour une exploitation à grande échelle sur la base d'étude de faisabilité technique et économique surtout (réseaux d'égout, réseaux d'eaux pluviales, etc.)

**Latrines** : ouvrages de stockage de matières fécales en vue de leur digestion et de leur évacuation hygiénique. C'est un lieu ou une construction, situé normalement à l'extérieur d'une habitation ou de tout autre bâtiment, destiné à recevoir et emmagasiner des excréta et quelquefois à en assurer le traitement. La latrine est le système d'assainissement le plus utilisé dans le monde.

**Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement** : Cet indicateur indique l'utilisation des installations d'assainissement améliorées qui ne sont pas partagées par plusieurs familles et dans lesquelles les excréta sont stockés et traités sur place ou acheminés et traités hors site. Cet indicateur concerne le milieu rural et le milieu urbain

**Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement** : Cet indicateur montre l'utilisation des installations d'assainissement améliorées qui ne sont pas partagées par plusieurs familles. Cet indicateur concerne le milieu rural et le milieu urbain.

**Pourcentage de la population déféquant à l'air libre** : Cet indicateur indique la proportion de la population déféquant à l'air libre. Cet indicateur concerne le milieu rural et le milieu urbain.

Proportion des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics AEPHA (Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement) :

- Existence d'un cadre de concertation impliquant les usagers de la commune ;
- Existence d'un plan local de l'eau et de l'assainissement (PLEA) de la commune ;
- 100% de systèmes d'AEP de la commune sont en gestion déléguée.

Une commune est jugée assurer une gestion satisfaisante des services publics AEPHA lorsqu'elle remplit au moins trois des quatre (3/4) critères.

## RESUME EXECUTIF

Bien que les pays africains aient fait des progrès vers l'accès à l'assainissement de base, ceux-ci restent insuffisants pour suivre le rythme de la croissance démographique conjuguée à la mobilisation faible des financements.

Pour le cas du Niger particulièrement, le taux de défécation à l'air libre indiquant, le faible accès aux services d'assainissement est que de 58,8% en 2021. Avec l'évolution observée de cet indicateur, il ne deviendra nul que dans 5 ans soit en 2027.

Stimulées par, entre autres, l'adoption de la SOPHAB 2014-2018 et la Déclaration de Ngor, les Autorités Nigériennes financent sur fonds propres l'assainissement autonome, en créant en 2016 sur le budget national, une ligne intitulée « ouvrages d'assainissement » pour matérialiser la volonté politique de promouvoir le sous-secteur, mais cela dans une proportion moindre que celle des PTFs et des ONGs. Pour améliorer cette situation, l'Etat fait recours à des emprunts et à des subventions auprès des PTFs qui allouent des fonds à travers des projets/programmes et des ONGs.

Malgré cela, le financement n'est pas au niveau requis pour satisfaire les besoins des populations en matière d'accès à l'assainissement.

L'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), à travers le projet WASPA « West African Sanitation Policy & Activators », mène une recherche afin de produire des données probantes qui alimenteront le plaidoyer et influenceront les décideurs pour une meilleure prise en charge de l'assainissement dans 5 pays francophones d'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal).

Aussi, le présent rapport d'étude, dont l'objectif principal est d'analyser les mécanismes de financement du sous-secteur de l'assainissement autonome au Niger (en particulier ceux innovants et durables), notamment la gestion des boues de vidange (eaux grises et excréta) vient à point nommé. Elle est réalisée à travers l'analyse des financements/contributions des différents acteurs à l'assainissement autonome.

A titre indicatif, en 2021, il se dégage les contributions financières desdits acteurs présentées dans le tableau suivant :

Acteurs	PTFs	Etat (Fonds propres)	Privés	Total
Contributions (FCFA)	4 381 718 000	147 672 000	1 012 932 000	5 542 322 000
Part des acteurs	79%	3%	18%	100%

L'enquête menée auprès des ménages montre que 79% de ces derniers ont acquis leurs latrines sur fonds propres, 15% grâce à des subventions, 1% par des tontines et 5% par d'autres moyens.

Globalement, 79% des ménages enquêtés montrent une volonté à contribuer au financement de l'assainissement autonome avec des sommes variant entre 2 000 et 20 000 FCFA pour disposer de latrines.

Bien que la question relative à la valorisation des boues de vidange ne soit pas d'actualité (aucun indicateur y relatif n'est renseigné) par des acteurs autres que les ménages, l'enquête révèle que 41% d'entre eux les utilisent dans les champs/jardins comme fertilisants et 41% n'en font rien.

Dans le cadre de la gestion des excréta, notamment la vidange, l'enquête révèle que les ménages procèdent de diverses manières : la vidange manuelle, la vidange mécanique pour respectivement 65% et 12%.

Les résultats de l'enquête auprès des agriculteurs révèlent que 53% d'entre eux trouvent que les boues séchées sont intéressantes et 78% sont prêts à utiliser les boues hygiénisées comme fertilisants dans leur champs/jardins. 53% des agriculteurs sont prêts à payer le sac de 50kg de boues séchées à 13 000 FCFA. Leur inquiétude, de l'avis de 33%, et qui pourrait constituer de frein à cette utilisation serait la non disponibilité des boues hygiénisées.

Un certain nombre de mécanismes/expériences dans le sous-secteur de l'assainissement autonome ont été éprouvés au Niger. Il s'agit notamment des mécanismes ci-après :

- L'approche subvention partielle aux ménages des latrines familiales ;
- L'approche subvention totale aux ménages des latrines familiales ;
- L'approche crédit latrines aux ménages ;
- Cas isolés d'initiatives individuelles et/ou des ménages ;
- Le financement des ouvrages d'assainissement publics ;
- L'Approche ATPC.

Les axes majeurs d'interventions ci-après ont été identifiés à l'issue de l'analyse de la situation globale du sous-secteur de l'assainissement autonome aux plans législatif et réglementaire, de politique et stratégie, institutionnel, d'accès au service, de financement ainsi que de la contribution de l'Etat, des PTFs, du Privé et de la volonté des ménages à contribuer au financement de l'assainissement autonome :

- Création d'une Agence ou d'un Office qui sera chargé de la Coordination, du suivi et de l'harmonisation de toutes les interventions liées au sous-secteur de l'assainissement autonome, permettant ainsi une vision unique et claire de ces interventions ;
- Renforcement de la coordination, de la synergie et de la complémentarité dans le sous-secteur à travers un cadre ayant le niveau requis ;
- Généralisation de l'approche communale de la mise en œuvre de l'ATPC ;
- Renforcement de la Coordination et de la centralisation des informations sur le financement du sous-secteur de l'assainissement ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des financements spécifiques au sous-secteur de l'assainissement ;
- Renforcement de la Communication pour un Changement Social et de Comportement (CCSC) en termes de qualité des messages véhiculés et de moyens financiers conséquents.
- Conduite de réflexions pour l'identification et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants ;
- Accélérer le processus de mise à disposition des ressources humaines et financières pour rendre effectif et efficient le transfert des compétences au niveau des collectivités territoriales.
- Renforcement des capacités du secteur privé à travers les institutions de microfinance (IMF) ;
- Inciter les institutions financières à offrir plus de produits accessibles au profit de l'assainissement autonome ;
- Sensibiliser les entreprises/sociétés à investir dans les activités sociales ;
- Conduire des réflexions pour rendre le sous-secteur de l'assainissement autonome marchand à travers la valorisation des boues de vidange ;
- Généraliser les acquis existants liés à la pratique d'utilisation par les ménages des boues de vidanges comme fertilisants ;
- Sensibilisation et renforcement des capacités en santé et sécurité au travail des opérateurs dans le sous-secteur ;
- Renforcer le plaidoyer en vue d'inciter les autres PTF à intégrer le MCF,
- Introduire dans le guide ATPC, les aspects portant sur la collecte, le transport, le dépotage et le traitement des boues issues des latrines et leurs valorisations ;
- Renforcement du maillage en STBV ;
- Sensibilisation et l'application des textes législatifs sur la manipulation et le dépotage des déchets ;

Ces axes d'interventions ont conduit à l'identification des actions dont la mise en œuvre requiert un budget de 1 810 000 000 FCFA

# INTRODUCTION

Un accès adéquat aux installations sanitaires conduit à un meilleur cadre de vie, à la dignité, à la sécurité et à la commodité. Les Nations Unies considèrent l'accès universel à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement pour tous, sans discrimination comme un droit fondamental et encouragent les gouvernements à œuvrer dans ce sens, en se concentrant sur les personnes à mobilité réduite et les plus vulnérables (ODD6). De plus, la pandémie de la COVID-19, a permis une fois encore de prouver l'importance de l'hygiène et de l'assainissement dans la lutte contre les maladies. Alors qu'au début de la pandémie, 3 personnes sur 10 dans le monde ne pouvaient pas se laver les mains à l'eau et au savon à la maison (OMS/UNICEF, 2021).

En Afrique, bien que les Gouvernements aient fait des progrès vers l'accès à l'assainissement de base, ceux-ci restent insuffisants pour suivre le rythme de la croissance démographique conjuguée à la mobilisation faible des financements. L'heure est donc à la mise en œuvre urgente des engagements pris par les Gouvernements, notamment la Déclaration de Ngor adoptée en 2015, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine adopté en 2014 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Au plan national, stimulées par, entre autres, l'adoption de la SOPHAB 2014-2018 et la Déclaration de Ngor, les Autorités Nigériennes financent sur fonds propres l'assainissement autonome, en créant en 2016 sur le budget national, une ligne intitulée « ouvrages d'assainissement » ; mais cela dans une proportion moindre que celle des PTFs et des ONGs. Pour améliorer cette situation, l'Etat fait recours à des emprunts et à des subventions auprès des PTFs qui allouent des fonds à travers des projets/programmes et des ONGs.

Malgré cela le financement n'est pas au niveau requis pour satisfaire les besoins des populations en matière d'assainissement autonome. En témoigne, le pourcentage de la population déféquant à l'air libre qui est de 58,8% en 2021 (selon les rapports du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A), sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement au 31 décembre 2021), qui est encore élevé. Cet indicateur montre en lui seul le faible accès des populations aux services d'assainissement.

Le faible accès des populations aux services d'assainissement est aussi lié à certaines approches mises en œuvre qui maintiennent les populations dans une position d'assistées (subvention totale, sans la contribution des populations bénéficiaires). A cela s'ajoute le caractère marginal donné à l'assainissement du fait qu'il est dans la plupart des cas arrimé à des interventions relatives à l'eau potable et à la nutrition par exemple. Il convient en plus, de noter le comportement peu enviable de la population en matière d'hygiène et d'assainissement, en dépit des campagnes d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement. Enfin, bien que les textes confèrent la mission sur l'assainissement au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, plusieurs départements ministériels interviennent dans le sous-secteur de l'assainissement sans une réelle synergie et coordination des interventions.

L'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), à travers le projet WASPA « West African Sanitation Policy & Activators », mène une recherche afin de produire des données probantes qui alimenteront le plaidoyer et influenceront les décideurs pour une meilleure prise en charge de l'assainissement dans 5 pays francophones d'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal). S'inscrivant dans cette dynamique, le Think Tank IPAR en collaboration avec Niyel et Speak Up Africa, propose une étude à mettre en œuvre au Niger.

Cette étude, dont l'objectif principal est d'analyser les mécanismes de financement du sous-secteur de l'assainissement autonome au Niger (en particulier ceux innovants et durables), notamment la gestion des boues de vidange (eaux grises et excréta) vient à point nommé. Elle est réalisée à travers les points ci-après :

- Une analyse globale du financement de l'assainissement autonome ;
- Une revue des dépenses publiques de l'assainissement autonome au Niger ;
- Une analyse de la contribution du secteur privé au financement de l'assainissement autonome ;
- Une analyse de la volonté des ménages à contribuer au financement de l'assainissement autonome ;
- Une analyse de la contribution financière des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'assainissement autonome.

La pertinence de cette étude réside non seulement dans sa cohérence avec les documents de politique, programme et options du Niger, en matière d'hygiène et d'assainissement mais également et surtout dans la valeur ajoutée qu'elle impulsera quant aux orientations que l'Etat viendrait à envisager notamment lors des

prises de décisions issues des évaluations en la matière. Cependant, le processus de valorisation des boues de vidange « or dur » à travers la construction/prévision de construction de STBV, bien que figurant dans les documents de référence (PROSEHA), connaît une mise en œuvre timide et aussi n'est pas pris en compte parmi les indicateurs relatifs au sous-secteur qui sont produits annuellement par le MH/A.

Le rapport s'articule autour des points ci-après, accompagnés chacun d'une analyse, de l'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces et de propositions d'axes d'intervention :

- Situation globale du sous-secteur de l'assainissement autonome ;
- Analyse globale du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome ;
- Revue des dépenses publiques sur l'assainissement autonome ;
- Analyse de la contribution de l'état au financement de l'assainissement autonome ;
- Analyse de la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome ;
- Analyse de la contribution financière des PTF dans le sous-secteur de l'assainissement autonome ;
- Analyse de la volonté des ménages à contribuer au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome ;
- Recommandations ;
- Conclusion.

# 1. OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

## 1.1. Objectif de de l'étude.

L'objectif principal de l'étude est d'analyser les mécanismes de financement du sous-secteur de l'assainissement autonome au Niger (en particulier ceux innovants et durables), la gestion des boues de vidange (eaux grises et excréta).

## 1.2. Méthodologie et déroulement de l'étude.

Dans le cadre de la réalisation de l'étude, une méthodologie mixte a été adoptée. Elle est donc la combinaison des approches quantitative et qualitative.

Les activités sont conduites sur le terrain par EAA Niger, c'est-à-dire dans les villages et dans les arrondissements communaux concernés.

Dès la signature du contrat de prestation, une visio-conférence a eu lieu avec les responsables du projet ainsi que l'équipe de consultance en charge de l'étude pour le Sénégal pour préciser certains points des TdRs en vue de s'accorder sur certains aspects de l'étude et ainsi procéder au partage d'informations. Après cette étape, les consultants du Niger ont élaboré les instruments de collecte des données. Ensuite, a suivi la phase de recrutement et de formation des enquêteurs. Ont été aussi identifiés les villages, villes/arrondissements communaux où se sont déroulés l'administration du questionnaire, l'entretien avec les autorités, les services techniques et les informateurs clés, ainsi qu'au niveau des ménages bénéficiaires.

La collecte des données s'est déroulée du 27 juin au 25 juillet 2022 soit une durée d'un mois et a touché 03 localités à savoir : la Ville de Niamey, la Région de Dosso et celle de Maradi.

*Le Traitement des données a permis :*

- La Classification des supports de collecte des données ;
- Le Traitement des données à l'aide des logiciels EPI data et Excel de traitement des données ;
- L'Analyse des données ;
- La Rédaction des rapports de provisoire et après final de l'étude.

Au niveau de EAA Niger, un informaticien-statisticien a traité les données sous la supervision socio – anthropologue, Chef de mission. Par la même occasion, le Chef de mission, appuyé par les autres consultants ont élaboré les rapports d'avancement et provisoire des activités. A la fin du traitement des données les consultants ont élaboré le rapport provisoire qui a été transmis aux responsables du projet qui ont eu à faire des observations. Après intégration de ces observations, s'en est suivie la formation des enquêteurs.

La méthodologie de travail comprend les étapes suivantes :

### ***Etape 1 : Echantillonnage Prospection, information et sensibilisation***

#### ***Etape 1.1. Echantillonnage***

La ville de Niamey est choisie pour des raisons liées à l'existence d'une station de traitement des boues de vidange (STBV), à l'existence de débouchés potentiels pour la valorisation des boues de vidanges et à grâce des interventions qui ont concerné certains quartiers de la ville de Niamey. Le Choix de la région de Dosso se justifie par l'expérimentation d'un mécanisme de financement innovant à savoir le micro-crédit Latrine et l'existence d'édicules publics réalisés par un promoteur privé. Ce choix est également motivé par le fait qu'elle fait partie des quatre régions ayant reçu le plus d'investissement en assainissement. La région de Maradi a été retenue du fait que EAA Niger a eu à conduire de 2009 à 2011, un projet d'assainissement appelé « Assainissement Productif d'Aguié (APA) ». Dans le cadre de ce projet, il a été question de la valorisation des excréta (fèces et urines) hygiénisés avant de les introduire dans les champs de cultures, en vue d'accroître la productivité. Des résultats probants ont été enregistrés.

La taille de l'échantillon est d'une grande importance pour toute enquête ; en général plus la taille de l'échantillon est grande plus les résultats sont fiables mais d'autre part aussi l'enquête ayant une grande taille d'échantillon peut conduire à un gaspillage de ressources et une faiblesse dans la qualité du travail (perte des données au moment de la collecte et du traitement).

La technique d'échantillonnage retenue est l'échantillonnage par grappes à deux (2) degrés :

- Au 1<sup>er</sup> degré, l'intégralité de la commune ou des communes retenue(s) a été ou ont été considéré(es) dans les régions/Ville sélectionnées pour l'étude. L'identification des communes s'est faite le mode d'échantillonnage aléatoire simple, c'est-à-dire inscrire sur un papier le nom de la /des communes, mettre les noms dans une boîte unique. Une personne tierce tirera un à un les communes jusqu'au nombre souhaité par région ou par département ;
- Au 2<sup>ème</sup> degré, dans chaque commune sélectionnée, 10% des ménages ont été retenus. L'identification des ménages a été faite par la méthode utilisée pour l'évaluation de la couverture vaccinale développée par l'OMS. Ce qui nous permettra d'avoir les informations recherchées.

La méthode pour l'évaluation de la couverture vaccinale développée par l'OMS se déroule de la manière ci-après :

- **Choix du premier ménage :**

La méthode consiste à sélectionner les ménages à partir d'un point de départ (généralement chez le chef de quartier/village) et de proche en proche.

La méthode consiste à :

- Repérer dans chaque village, le domicile du chef ;
- Choisir les quatre points cardinaux (Est-Ouest-Sud –Nord) ;
- Cheminer selon cet axe et numéroter toutes les maisons jusqu'à la limite du quartier ;
- Tirer au sort un des numéros, celui-ci indiquera le premier ménage à enquêter.

- **Choix du ménage suivant :**

La technique qui sera utilisée sera celle dite « de proche en proche » qui consiste, après administration du premier questionnaire, à ressortir exactement par l'endroit où on est entré et se rendre directement dans la maison la plus proche (sans tenir compte de la numérotation précédemment effectuée) et procéder ainsi jusqu'à obtenir le nombre des ménages souhaité. Si la limite du quartier est atteinte avant d'atteindre le nombre souhaité des ménages, le ménage le plus proche sera questionné. Ce cheminement de proche en proche ne se fait donc pas forcément en ligne droite mais en fonction de la disposition des maisons.

- **Choix du répondant :**

Le questionnaire est alternativement administré au père ou mère de famille selon leur disponibilité. Mais s'il existe une latrine, les questions relatives à la construction et aux exigences d'entretien seront posées à la personne qui s'en occupe. Ce qui nous permettra d'avoir les informations recherchées.

### *Etape 1.2. Prospection, information et sensibilisation*

- L'élaboration des outils de collecte de données ;
- Une réunion de briefing avec le Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement qui est en charge du sous-secteur de l'Assainissement ;
- La revue de la documentation disponible ;
- La prise de contact et échanges avec les autres acteurs du sous-secteur en prélude à l'administration des outils de collecte de données : le Chef de file des PTFs, les promoteurs, les prestataires privés, les agriculteurs, l'Association des vidangeurs, le Chef de file des ONGs, les personnes ressources, les projets et programmes.



- L'établissement du plan de travail ;
- L'établissement du canevas de rapportage.

### *Etape 1.3. Méthode et instruments de collecte de données*

- **Méthode de collecte de données**

L'atteinte des objectifs fixés ci-dessus nécessite l'observation directe dans les ménages, l'entretien avec les responsables des services techniques, les autorités communales et les leaders d'opinion et l'enquête auprès des ménages avoisinants. En résumé les méthodes de collecte des données sont :

- L'observation de l'environnement des ménages ainsi que des latrines.
- L'entretien avec les responsables des services techniques de l'Hydraulique, des autorités communales, des PTFs, de certains projets et ONGs.

- **Instruments de collecte des données**

1. Deux fiches d'enquête ménage dont l'une pour les ménages disposant de latrines et l'autre pour ceux n'en possédant pas ;
2. Une fiche pour les promoteurs et / ou les gérants des édicules publics ;
3. Une fiche pour gérant de la STBV ;
4. Une fiche pour les vidangeurs mécaniques ;
5. Fiche d'entretien pour les vidangeurs manuels ;
6. Un guide d'entretien pour les services de l'Etat/décentralisés concernés ;
7. Un guide d'entretien pour les PTFs ;
8. Un guide d'entretien pour les ONGs ;
9. Un guide d'entretien pour les autres prestataires privés (maçons, entreprises de construction, vendeurs / fournisseurs des équipements sanitaires et Institution de microfinance) ;
10. Fiche d'enquête pour les agriculteurs ;
11. Guide d'entretien pour les responsables de projets/programmes.

La caractéristique commune de toutes ces fiches, réside dans la collecte de l'information sur des propositions de la part de l'interlocuteur, sur le mécanisme de financement de l'assainissement autonome et la manière de valoriser les boues de vidange (« or dur »).

### *Etape 1.4. Organisation du travail*

- Composition de l'équipe : rôle et responsabilité

L'équipe est composée de :

- 1 Socio-anthropologue ayant plus de vingt-cinq ans d'expériences confirmées en socio – économie, en anthropologie et planification des programmes / projets d'Approvisionnement en Eau Potable Hygiène et Assainissement (AEPHA). Il est chef de mission et a assuré la supervision de l'ensemble des activités et la coordination des autres membres de l'équipe
- 1 Ingénieur Hydraulicien, Hydrogéologue de formation, possédant 32 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des ressources en eau.
- 1 Ingénieur titulaire d'un DESS en Génie Sanitaire et Environnement et d'une Maîtrise en Chimie de l'UAM de Niamey, d'un Master en Gestion des projets, d'un DUT en Génie Chimique de ENSUT de Dakar : option Environnement, ;

Les deux ont assuré le suivi et le coaching des enquêteurs sur le terrain

- Des enquêteurs : Au niveau de chaque région, 3 enquêteurs (2 hommes et 1 femme) ont conduit l'enquête en administrant les outils y relatifs.

Certaines fiches d'entretien ont été laissées aux soins des personnes concernées par les entretiens en vue de les remplir et les retourner par mail.

## **Etape 2 : Mission de terrain : Ville de Niamey, Régions de Dosso et Maradi**

Cette étape de mission de terrain comporte :

- La prise de contact avec les DRH/A de Niamey, Dosso et Maradi ;
- L'identification des acteurs locaux (les promoteurs, les prestataires privés, les agriculteurs, l'association des vidangeurs, les ONGs, les personnes ressources, les projets et programmes œuvrant dans le sous-secteur de l'assainissement autonome) ;
- L'administration des outils de collecte de données ;
- La visite de certaines réalisations relatives au sous-secteur.

## **Etape 3 : Elaboration du Rapport provisoire de l'étude**

Le traitement des outils de collecte de données, l'exploitation de la documentation disponible et les résultats issus des rapports d'activités mensuels ont permis d'élaborer le rapport provisoire de l'étude conformément au plan annoncé.

## **Etape 4 : Atelier d'enrichissement de l'étude (pré-validation).**

Le rapport provisoire de l'étude sera présenté par le consultant, au cours d'une réunion de pré-validation présidée par le MHA, en présence dans la mesure du possible d'une équipe ou d'un Représentant de IPAR. Cette réunion regroupera notamment les promoteurs, les prestataires privés, les agriculteurs, l'association des vidangeurs, les PTFs, les ONGs, les personnes ressources, les projets et programmes œuvrant dans le sous-secteur de l'assainissement.

L'objet de la réunion sera d'enrichir le rapport provisoire de l'étude sur les mécanismes du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome au Niger (en particulier ceux innovants et durables). Aux termes de cet atelier sera produit le rapport final sur « les Mécanismes de Financement de l'Assainissement Autonome au Niger (ceux innovants et durables) ».

## II. SITUATION GLOBALE DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

### 2.1 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Plusieurs textes législatifs et réglementaires qui touchent directement ou indirectement le sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène ont été adoptés :

- **La Loi fondamentale (la constitution de la VIIème République) qui dispose :**

Article 12 : « Chacun a droit à la vie, à la santé, à l'intégrité physique et morale, à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, à l'éducation et à l'instruction dans les conditions définies par la loi ».

Cet article est en lien avec la question de l'assainissement dans la mesure où, il fait apparaître le droit à la santé, à l'alimentation saine, à l'eau potable et à l'intégrité physique et morale.

- **L'Ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger et ses textes d'application**

Le 1<sup>er</sup> Chapitre du Titre I de l'ordonnance qui porte sur « son objet et son champ d'application », dispose :

Article premier : La présente loi détermine les conditions de gestion des ressources en eau sur toute l'étendue du Territoire de la République du Niger.

Elle précise aussi les conditions relatives à l'organisation de l'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel.

Le champ d'application de l'ordonnance ne prend pas en compte explicitement, la question relative à l'accès au service d'assainissement à l'image de celui relatif à l'approvisionnement en eau des populations, du cheptel et des aménagements hydro agricoles.

Article 13 : Lorsque l'activité des personnes physiques ou morales est de nature à provoquer ou à aggraver la pollution de l'eau ou la dégradation du milieu aquatique, les promoteurs de ladite activité supportent et/ou contribuent au financement des mesures que l'Etat et les Collectivités Territoriales doivent prendre contre cette pollution, en vue de compenser les effets, et pour assurer la conservation de la ressource en eau, selon le principe « pollueur-payeur ».

Cette disposition est une opportunité à saisir dans le cadre du financement de l'assainissement autonome eu égard à la pollution que peut occasionner la défécation à l'air libre et le déversement dans la nature des boues de vidange liée au déficit d'accès aux ouvrages d'assainissement (latrines et STBV) ainsi que le rejet des eaux usées qui ne seraient pas aux normes.

Le Titre IV évoque le cadre institutionnel de la gestion de l'eau (Articles 21 à 30) qui se traduit comme suit :

Article 25 : La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) et des Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement qui sont des organes consultatifs et de concertation sont créées pour apporter leurs concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique de l'eau et de l'assainissement.

Article 39 : En application du principe « pollueur-payeur » énoncé à l'article 13 de la présente loi, les personnes physiques ou morales dont l'activité est de nature à provoquer ou aggraver la pollution ou la dégradation des ressources en eau, peuvent être assujetties au versement d'une contribution financière calculée sur la base du volume d'eau prélevé, consommé, mobilisé ou rejeté.

Les contributions résultant de l'application du principe « pollueur-payeur » sont proportionnées par l'importance de la pollution ou de la dégradation en cause.

- **Les textes d'application de l'ordonnance n°2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger**

Pour l'application de certaines dispositions du Code de l'eau, un certain nombre de textes sont prévus d'être adoptés. A ce jour, un seul texte touchant l'assainissement sur une dizaine liée à l'eau a été pris. Il s'agit du Décret n°2006-032/PRN/MHE/LCD du 03 février 2006, portant création, attributions, composition,

organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA), modifiée et complétée par décret n° 2011-623/PRN/MH/E du 02 décembre 2011 pris en application de l'article 25 du Titre IV (cadre institutionnel de la gestion de l'eau).

- **L'Ordonnance n°93-13 du 02 mars 1993 instituant un Code d'Hygiène Publique**

L'ordonnance n°93-13 du 02 mars 1993 instituant un Code d'hygiène publique. Au sens de cette ordonnance, le déchet est tout résidu issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation ; c'est aussi toute substance, matériau, produit ou généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon (art.3).

#### **Le Code d'hygiène publique :**

Énonce les règles en matière d'hygiène publique (voies et places publiques, habitations, denrées alimentaires, eau, installations industrielles et commerciales, milieu naturel, bruit) et met en place une police sanitaire chargée de sanctionner le non-respect de ses prescriptions ;

Stipule que toute personne physique ou morale qui produit ou détient des déchets, dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et d'une façon générale à porter atteinte à la santé de l'homme, de l'animal et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions de la présente ordonnance dans les conditions à éviter lesdits effets (article 4).

Les autorités communales ou autres collectivités veillent à l'élimination régulière et hygiénique des ordures ménagères, des excréta, eaux usées et déchets assimilés sur l'étendue de leur territoire en collaboration directe avec les services chargés de l'hygiène et de l'assainissement public ou privé (article 8).

Relativement aux déchets de toute nature, il stipule qu'il est interdit de les jeter ou de les enfouir sur les voies et places publiques, sur les rives ou dans les mares, les rivières, les fleuves, les lacs, les étangs, les lagunes et les canaux d'irrigation ou à proximité d'un point d'eau (article 12).

Stipule que les ouvrages de gestion des eaux usées et des excréta (puisards, puits perdus, fosses septiques ou tout autre ouvrage d'assainissement individuel) ne doivent pas être implantés en dehors de la propriété, sauf autorisation spéciale des autorités compétentes (article 14).

Il est interdit d'uriner, de déféquer (article 16) sur les lieux et places publiques.

Stipule que la conservation à domicile de tout objet susceptible de constituer des lieux de prolifération des vecteurs de maladies et autres animaux nuisibles ou de créer une gêne ou insalubrité est interdite (article 30) et tout propriétaire doit pourvoir son habitation de système d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères (article. 31). Tout mélange des excréta aux ordures ménagères est interdit (article 35).

L'épandage des matières de vidange domestiques est interdit sur tous terrains où sont cultivés des fruits et légumes poussant à ras de terre et destinés à être consommés crus. L'arrosage des légumes et fruits par des eaux usées ou polluées non traitées est interdit (article 94).

Précise que La police sanitaire est chargée d'assurer le respect et l'exécution des textes législatifs et réglementaires en matière d'hygiène, de rechercher, constater les infractions à la législation en matière d'hygiène publique et dresser un procès-verbal (Article 111).

#### **La Loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi Cadre relative à la gestion de l'environnement**

La loi n° 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, traite notamment des eaux usées et de leur rejet dans les cours d'eau ou le milieu naturel qui stipule ce qui suit :

Les déversements, dépôts et enfouissement de déchets, de corps ou d'objets ou de liquides usées et plus généralement, tout fait susceptible d'altérer directement ou indirectement la qualité des eaux sont interdits (article45).

Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore ou la faune, à dégrader les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et d'une façon générale à porter atteinte à la santé de l'homme, des animaux domestiques et à l'Environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ou le recyclage conformément aux dispositions du code d'hygiène publique et des textes d'application de la présente loi. L'élimination

des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans des conditions propres à éviter les nuisances mentionnées à l'alinéa 1 ci-dessus (article 62).

Les collectivités territoriales décentralisées assurent l'élimination des ordures ménagères, excréta, eaux usées et autres déchets assimilés sur l'étendue de leur territoire en collaboration avec les services chargés de l'hygiène et de l'assainissement publics ou privés (article 64).

- **Autres textes liés à l'évolution du sous-secteur de l'assainissement**

Avec l'évolution de l'attention accordée au sous-secteur de l'assainissement et également avec le partage de celui-ci avec d'autres départements ministériels (Ministères chargés de l'Hydraulique, de l'Assainissement, de la Santé Publique, de l'Urbanisme, de l'Education Nationale ...), des textes non prévus dans le cadre de l'application du cadre législatif et réglementaire ont été pris. Il s'agit entre autres de :

- L'arrêté N° 006/MH/A/SG/DGA du 15 janvier 2015 portant création, attributions et composition du comité interministériel de coordination du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement ;
- L'arrêté portant création, attributions et composition du Comité « Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) », avec l'option prise pour la mise en œuvre de cette approche ATPC.

Certaines dispositions du Code d'hygiène publique datant de 1993, n'ont pas échappé aux outrages du temps en ce qu'elles sont sur plusieurs points, dépassées et nécessitent une actualisation, pour prendre en particulier, en compte l'évolution intervenue dans le secteur de l'eau et de l'assainissement aux plans national et international.

Le Code de l'Eau ne prend pas en compte le sous-secteur de l'assainissement à l'image de celui de l'approvisionnement en eau. Il évoque l'assainissement dans le but de protéger la ressource en eau contre sa dégradation quantitative et qualitative.

Il existe certaines dispositions qui souffrent d'un déficit d'actes d'application. Il s'agit, entre autres, du décret prévu par le Code de l'eau, devant permettre l'application du régime des contributions financières, pour le financement de la gestion de l'eau et de l'assainissement, selon le principe « pollueur-payeur ».

Les dispositions des textes législatifs et réglementaires qui sont applicables, ont laissé se développer le plus souvent, une certaine tolérance de ceux qui ont la charge de leur application et d'une passivité de ceux qui les connaissent. Cela peut se justifier par le fait que :

- Les conditions n'ont pas été réunies pour les appliquer par exemple, préalablement à l'interdiction du rejet ou dépotage anarchique des eaux usées et excréta il faudra créer les conditions/infrastructures y relatives ;
- La méconnaissance des textes ou le peu d'intérêt qui leurs sont accordés ;
- L'insuffisance des capacités devant permettre de vulgariser ces textes, de créer les conditions de leurs applications et de les appliquer, même si les conditions sont réunies ;
- Le comportement peu enviable de la population en matière d'hygiène et d'assainissement.

Il n'en demeure pas moins que les textes touchants directement ou indirectement le sous-secteur de l'assainissement sont initiés par les Ministères sectoriels, dans l'esprit (le plus souvent) de chacun, de vouloir réglementer son propre domaine d'intervention, même si une fois adoptés, ces textes s'imposent à tous les acteurs directement ou indirectement concernés. Avec les liens, voire le chevauchement des domaines d'interventions des départements ministériels, on assiste à la préparation et à l'adoption de textes législatifs et réglementaires dont les dispositions sont similaires. Cette situation résulte d'un déficit de synergie et de l'insuffisance de coordination des départements ministériels intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Faudra-t-il alors, examiner la possibilité d'une fusion de ces textes pour produire un texte unique, en considérant l'évolution du sous-secteur aux plans national et international et en créant au préalable, les conditions favorables à son application.

## 2.2. Cadre politique et stratégique du sous-secteur de l'assainissement

Le cadre de politique, de stratégie, de plan, de programme et les outils d'intervention du sous-secteur de l'assainissement se présentent comme suit au Niger :

- **Le document de Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PNHA 2019- 2030)**

Le document de Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement est validé et il est instance d'être introduit dans le circuit d'adoption par le Gouvernement.

- **Le Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030**

Le PROSEHA 2016-2030, unique référentiel en matière du secteur de l'eau de l'hygiène et de l'assainissement, a été adopté par Décret N° 2017-355/PRN/MH/A du 09 mai 2017. Ce programme est aligné à la cible 6 des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par la Communauté Internationale en 2015. C'est pourquoi, le PROSEHA a pour objectifs généraux, d'assurer à l'horizon 2030 :

- La disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous, pour répondre à l'engagement du Niger à mettre en œuvre la cible 6 des ODD et,
- La contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale, **pour tenir compte de la spécificité du Niger en la matière.**

**Le PROSEHA comporte cinq (5) Sous-programmes à savoir :**

- Le Sous-programme Alimentation en Eau Potable, dont l'objectif est d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable ;
- Le Sous-programme Hygiène et Assainissement qui cible l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable et réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées ;
- Le Sous-programme Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau qui vise à mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux ;
- Le Sous-programme Gouvernance mis en œuvre pour renforcer les capacités nationales et la participation citoyenne à la gestion de l'eau et de l'assainissement ;
- Le Sous-programme Hydraulique pastorale, ayant pour objectif, d'assurer l'accès à l'eau de qualité, en quantité suffisante et de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité.

Le coût total des trois phases du PROSEHA est de 1 650 Milliards de FCFA. **La part du sous-programme Hygiène et Assainissement est de 250 Milliards de FCFA soit 15% du budget.** Même si ce montant permettra d'atteindre les cibles du PROSEHA/ODD à l'horizon 2030, sa mobilisation demeure une préoccupation relativement à l'atteinte de la cible concernant l'accès des ménages au service optimal d'assainissement qui n'est que de 5,5% respectivement, en 2021.

- **Les outils d'interventions dans le sous-secteur de l'assainissement**

Un outil principal aide à la mise en œuvre efficiente des actions entreprises dans le sous-secteur de l'assainissement. Il s'agit du Guide de mise en œuvre de l'Approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) » qui vise l'arrêt de la pratique de la défécation à l'air libre à travers une démarche consistant à aboutir à la prise de conscience des populations cibles sur les effets négatifs qui sont liés à cette pratique, sur leurs santés, sur leurs économies, sur leurs intimités, sur la salubrité du milieu et sur leurs intégrités physiques.

Un autre outil a été initié dans le souci de mutualisation des financements, de création de synergie, d'harmonisation et de complémentarité des interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit du Mécanisme de Commun de Financement (MCF) auquel contribuent actuellement le Danemark, l'Union Européenne, les Pays-Bas, l'UNICEF et le Luxembourg. Le MCF reste ouvert à tous les PTF.

Spécifiquement au sous-secteur de l'assainissement, des outils sont progressivement en train d'être mis en place pour la promotion dudit sous-secteur :

- Le Document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement, en instance d'adoption par le Gouvernement,
- Le Guide de mise en œuvre de l'Approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) » ; cependant, ce guide ne traite pas de la valorisation des boues de vidange ;
- Des réflexions devant conduire à l'identification des technologies d'assainissement à faible coût et sur le marketing de l'assainissement.

Par ailleurs, le PROSEHA fait du Sous-secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement un sous-programme à part entière à l'image de celui de l'Eau potable. Ce qui permettrait plus de visibilité du sous-secteur et d'accroître la mobilisation de financements spécifiques.

### 2.3. Analyse du paysage institutionnel du sous-secteur de l'assainissement

Le paysage institutionnel du Sous-secteur de l'assainissement au Niger est composé des Services de l'Etat (Ministères et leurs Services déconcentrés), des Collectivités Territoriales, des Partenaires Techniques et Financiers, des ONG nationales et internationales, des Associations de Développement, du Secteur Privé.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) est chargé de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'assainissement entre autres, conformément aux orientations définies par le Gouvernement, en relation avec les autres ministères concernés. A ce titre, il devrait assurer le leadership dans le Sous-secteur de l'assainissement.

Toutefois, sur le plan opérationnel, il existe des interventions/réalisations dans le sous-secteur faites aussi bien par le MH/A que les autres Ministères dont les projets comportent des composantes « assainissement » ainsi que par les ONG, les organisations de la Société civile et le secteur privé. Ces interventions/réalisations sont comptabilisées physiquement sur le terrain par les services déconcentrés du MH/A, mais elles ne se retrouvent pas financièrement, sur le budget national au titre dudit Ministère. Cela crée une sous-estimation du budget « officiel », quand on sait que l'apport financier des ONG, des organisations de la Société civile, du secteur privé est significatif. Cette proportion des communes assurant une gestion satisfaisante des services publics AEPHA (Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement) est de nature à entraîner une minimisation des ressources financières injectées réellement dans le sous-secteur de l'assainissement.

Dans le sens inverse, il peut être retrouvé dans le budget du MH/A, des inscriptions de projets dont il assure la tutelle, mais dont les interventions (comportant des montants élevés) relèvent des missions d'autres Ministères. Ce qui « gonfle démesurément » le budget du MH/A.

De tout cela, il en résulte une incohérence entre le budget et les réalisations.

Pour y remédier, faudra-t-il inscrire dans le budget au titre du MH/A, tous les budgets liés à la promotion du sous-secteur de l'assainissement, même si l'exécution des actions prévues est faite par :

- Les projets dont la tutelle est assurée par d'autres Ministères ;
- Les ONG et associations de développement ;
- Le secteur privé.

Ce qui permettra de connaître de manière plus précise, le montant des investissements injectés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en général et dans le sous-secteur de l'assainissement en particulier, qu'ils soient soft ou physiques.

A titre illustratif, les Ministères suivants interviennent, en plus du MH/A, d'une manière ou d'une autre dans le sous-secteur de l'assainissement, avec une coordination qui n'est pas encore au niveau requis :

- Le Ministère en charge de la Santé publique (pour des interventions en matière d'hygiène) ;
- Le Ministère en charge de l'Enseignement Primaire (sur les questions d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire) ;
- Le Ministère en charge de l'équipement dans la réalisation des infrastructures de drainage des eaux pluviales induites par la réalisation des ouvrages routiers qui ne prennent en général, en compte, que le drainage des eaux pluviales tombant sur la chaussée sans tenir compte de l'ensemble du bassin versant et donc des habitations s'y trouvant ;

- Le Ministère en charge de la décentralisation, dans le cadre de l'opérationnalisation du processus déconcentration-décentralisation, principalement en ce qui concerne le transfert des compétences du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, aux Collectivités Territoriales ;
- Le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire qui assure la tutelle des ONG ;
- Le Ministère du Plan, dont le budget comporte celui de certaines Organisations internationales ;
- Le Ministère en charge de l'Action Humanitaire et de Gestion des Catastrophes, en relation avec les autres Ministères, pour la prévision des inondations et la gestion des catastrophes qui y sont liées.

Il se dégage qu'il existe une multitude d'institutions, qu'il faudra nécessairement mettre en synergie et coordonner à travers un cadre ayant le niveau requis.

Il faut noter également l'existence des cadres de rencontres de concertation :

- Cadre de concertation Etat-Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Cadre de concertation Etat-Organisations Non Gouvernementales du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Cadre de concertation Etat-Secteur privé du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Revue sectorielle annuelle du secteur de l'eau et de l'Assainissement ;
- Forum annuel Etat-Collectivités Territoriales sur l'Eau et l'Assainissement ;
- Le Comité Interministériel de coordination du sous-secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement (CICSHA).

## 2.4. Situation et analyse de l'accès au service d'assainissement

Dans le domaine de l'assainissement, le PROSEHA 2016-2030 a en lien avec les ODD, défini les principaux indicateurs de résultats suivants :

- Le taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement qui indique l'utilisation des installations d'assainissement améliorés qui ne sont pas partagées par plusieurs familles et dans lesquelles les excréta sont stockés et traités sur place ou acheminés et traités hors site ;
- Le taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement qui montre l'utilisation des installations d'assainissement améliorées qui ne sont pas partagées par plusieurs familles ;
- Le pourcentage de la population déféquant à l'air libre qui indique la proportion de la population déféquant à l'air libre.

Le Tableau N° 1 ci-après, donne l'évolution des indicateurs relatifs à l'assainissement, de 2016 à 2021, correspondant aux 6 premières années de mise en œuvre du sous-programme Hygiène et Assainissement du PROSEHA 2016-2030.



Tableau 1 : Evolution de ces indicateurs relatifs à l'assainissement, de 2016 à 2021

Indicateurs	Milieu	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cible à l'horizon 2030 (Cf : PROSEHA)
Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	Milieu rural	0,8%	-	1,1%	0,6%	1,4%	2,3	50%
	Milieu urbain	10,8%	-	19,6%	26,5%	33,1%	23,5	50%
	<b>Ensemble</b>	<b>2,6%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4,48%</b>	<b>6,1%</b>	<b>5,5</b>	<b>50%</b>
Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	Milieu rural	3,4%	-	7,3%	1,3%	3,7%	8,3	100%
	Milieu urbain	19,6%	-	39,3%	27%	26,6%	25,9	100%
	<b>Ensemble</b>	<b>6,2%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,2%</b>	<b>7,1%</b>	<b>10,9</b>	<b>100%</b>
Pourcentage de la population déféquant à l'air libre	Milieu rural	80,6%	-	82,2%	89,9%	84,7%	67	0%
	Milieu urbain	13,8%	-	11,7%	11,9%	9,9%	11,6	0%
	<b>Ensemble</b>	<b>68,7%</b>	<b>-</b>	<b>70,8%</b>	<b>78,1%</b>	<b>73,7</b>	<b>58,8</b>	<b>0%</b>

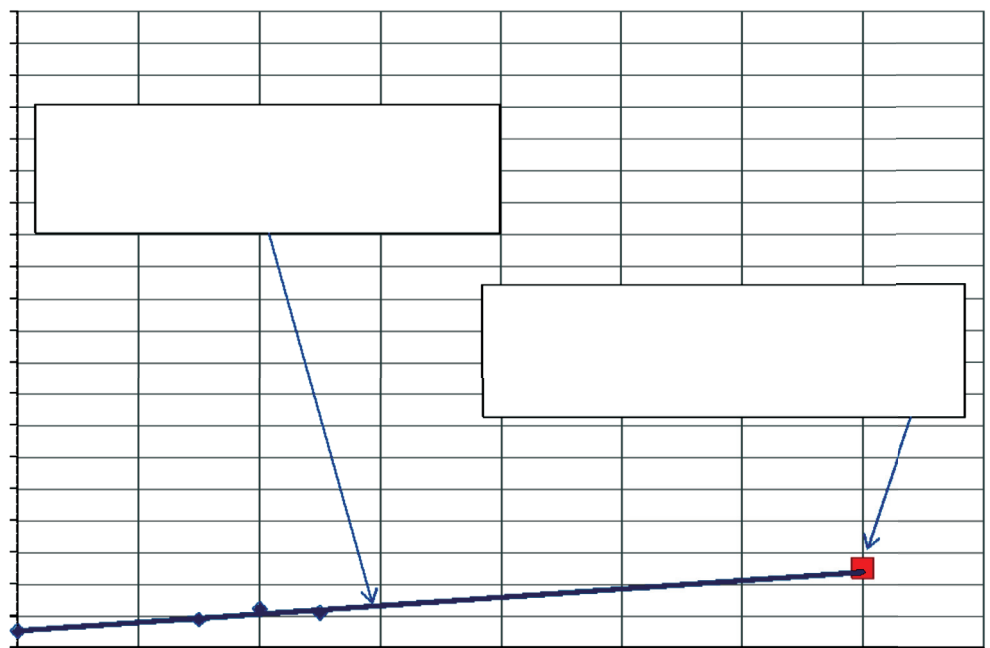
Source : Rapport du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A), sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement, des années 2016 à 2021.

Le tableau 1 ci-dessus donne l'évolution des indicateurs relatifs à l'assainissement autonome de 2016 à 2021, correspondant aux 6 premières années de mise en œuvre du PROSEHA 2016-2030.

Il convient de noter que parmi ces indicateurs produit annuellement par le MH/A, il n'existe aucun qui est relatif aux boues de vidange. Tout comme il n'en existe aucun concernant l'assainissement au niveau des localités (1er et 5ème Arrondissement Communaux de la Ville de Niamey, du 2ème Arrondissement Communal de la Ville de Maradi et des Communes de Dogondoutchi et de Koré-Maïroua).

La figure N° 1 ci-dessous illustre le tableau N°1 ci-dessus, en donnant la tendance d'évolution du taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement par rapport à la cible de 100% prévue par le PROSEHA, à l'horizon 2030. Il se dégage de cette figure qu'en 2030, sauf inversion de tendance, ce taux ne sera que de 12,5%.

Figure 1: Tendance d'évolution du taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement par rapport à la cible du PROSEHA, à l'horizon 2030

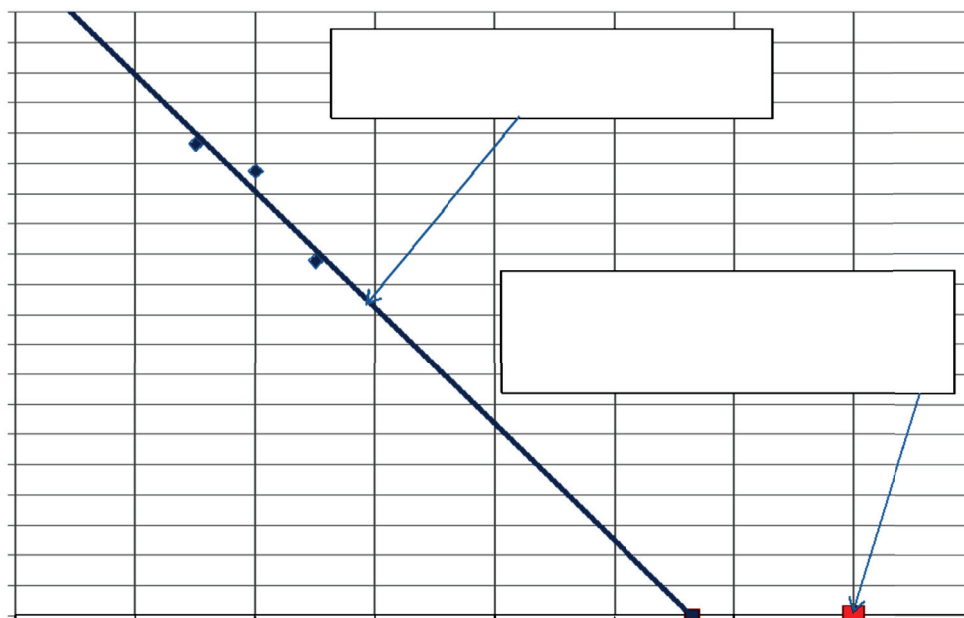


A défaut d'atteindre la cible du PROSEHA concernant l'accès des ménages au service optimal d'assainissement, et en se contentant de l'arrêt de la défécation à l'air libre, il peut être constaté à travers la figure N° 2 ci-dessous, que la cible de 0% à l'horizon 2030 du PROSEHA au niveau national, relative à cette pratique, pourrait être atteinte, selon la tendance observée, aux environs de l'année 2027, donc 3 ans avant 2030. Cela est favorisé par l'approche communal de mise en œuvre de l'ATPC, qui tend à se généraliser.

Un accent est mis sur cet indicateur de défécation à l'air libre, parce qu'il est la résultante des composantes suivantes :

- L'accessibilité des ménages au service optimal d'assainissement et d'accès au service basique d'assainissement ;
- Les résultats de mise en œuvre de l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) adoptée par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, qui vise la salubrité du cadre de vie et l'arrêt de la pratique de la défécation à l'air libre à travers une démarche consistant à aboutir à la prise de conscience des populations cibles (en se dotant elles-mêmes de leurs propres ouvrages d'assainissement) sur les effets négatifs qui sont liés à cette pratique et à l'insalubrité, sur leurs santés, sur leurs économies, sur leurs intimités et sur leurs intégrités physiques ;
- Les campagnes de Communication pour le Changement positif de Comportement (CCC) en matière d'hygiène et d'assainissement.

Figure 2: Tendence d'évolution du taux de défécation à l'air libre par rapport à la cible du PROSEHA, à l'horizon 2030



Le tableau N°2 et la figure N°3 ci-dessous présentent l'évolution des villages certifiés FDAL de 2009 à 2021. L'année 2009 étant l'année à partir de laquelle a commencé la mise en œuvre de l'Approche ATPC, initiée par l'UNICEF en relation avec le Ministère de l'Hydraulique, qui l'a adoptée.

Tableau 2: Évolution des villages certifiés FDAL de 2009 à 2021

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Villages déclenchés</b>	10	65	106	112	434	700	1005	1243	742	615	1463	1740	4552	<b>12787</b>
<b>Villages certifiés FDAL</b>	8	25	64	78	194	63	283	834	381	342	679	833	1167	<b>4951</b>

Source : Rapport du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A), sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement, au 31 décembre 2021

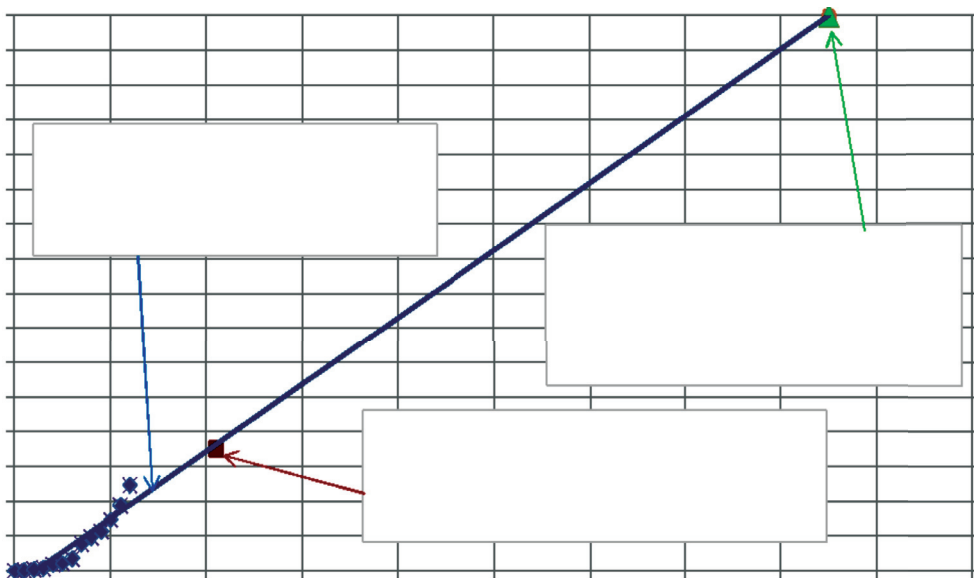


Figure 3 Tendance d'évolution des villages certifiés FDAL de 2009 à 2021

Avec la tendance observée actuellement, illustrée par la figure N°3 ci-dessus, relative à la certification des villages certifiés FDAL de 2009 à 2021, seulement 7 mille villages peuvent être couverts à l'horizon 2030. En conséquence les 32 mille villages et hameaux environ, que compte le Niger, ne pourront être certifiés FDAL qu'en 2094, si l'on continue avec la démarche de mise en œuvre de l'approche ATPC par village.

Mais, avec le changement récent de stratégie qui a consisté à évoluer vers une approche Communale en lieu et place d'une approche par village, la tendance pourra connaître une inversion.

### 2.2.3. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la situation du sous-secteur de l'assainissement

Tableau 3 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la situation du sous-secteur de l'assainissement.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Le Niger dispose d'un important arsenal de textes législatifs et réglementaires touchant directement ou indirectement le sous-secteur de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines dispositions des textes législatifs et réglementaires n'ont pas échappé aux outrages du temps ;</li> <li>• Le Code de l'Eau n'évoque l'assainissement que dans le but de protéger la ressource en eau contre sa dégradation quantitative et qualitative ;</li> <li>• certaines dispositions souffrent d'un déficit d'actes d'application et celles qui sont applicables, ont laissé se développer le plus souvent, une certaine tolérance de ceux qui ont la charge de leur application et d'une passivité de ceux qui les connaissent ;</li> <li>• Les conditions ne sont pas toujours réunies pour appliquer les textes ;</li> <li>• La méconnaissance des textes ou le peu d'intérêt accordé par la population ;</li> <li>• L'insuffisance des capacités devant permettre de vulgariser les textes, de créer les conditions de leurs applications et de les appliquer, même si les conditions sont réunies ;</li> <li>• Le comportement peu enviable de la population en matière d'hygiène et d'assainissement.</li> <li>• Préparation et adoption de textes législatifs et réglementaires, comportant des dispositions similaires, initiés par les différents Ministères intervenant dans le sous-secteur ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence des cadres de rencontres de concertation entre les acteurs</li> </ul>	
Un Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA) institué par le Code de l'Eau	L'acte d'application permettant la mobilisation du FNEA selon le principe « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » n'est pas encore pris.	Le projet d'acte d'application permettant la mobilisation du FNEA est dans le circuit d'adoption par le Gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instabilité institutionnelle ;</li> <li>- mobilisation de financement ;</li> <li>- Crises sécuritaires.</li> </ul>
Existence d'un Ministère, en occurrence le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A), pour assurer le leadership dans le Sous-secteur de l'assainissement.	Il existe des interventions/réalisations dans le sous-secteur faites aussi bien par le MH/A que par d'autres Ministères dont les projets comportent des composantes « assainissement » ainsi que par les ONG, les organisations de la Société civile et le secteur privé et dont la coordination n'est pas encore au niveau requis ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions/ réalisations sont comptabilisées physiquement sur le terrain par les services déconcentrés du MH/A, même si elles ne se retrouvent pas financièrement, sur le budget national au titre dudit Ministère.</li> <li>• Existence des cadres de rencontres de concertation entre les acteurs</li> </ul>	
Existence du PROSEHA 2016-2030 a en lien avec les ODD, qui définit les principales cibles à atteindre dans le sous-secteur à l'horizon 2030	Sauf inversion de tendance, la cible relative à l'accès des ménages au service optimal d'assainissement, ne sera pas atteinte à l'horizon 2030.	Existence du cadre de concertation avec les PTFs, les ONGs, les collectivités et le secteur privé.	
Avec l'approche Communale de mise en œuvre de l'ATPC, la cible relative à l'arrêt de la défécation à l'air libre sera atteinte avant 2030	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains partenaires continuent à mettre en œuvre l'ATPC suivant une approche par village ;</li> <li>• Absence d'indicateur relatif à la gestion des boues de vidange, montrant bien que nécessaire, que ce sujet n'est pas d'actualité au Niger ;</li> <li>• Le guide ATPC ne prend pas en compte la valorisation des boues de vidange</li> </ul>	Existence d'un guide ATPC	

Source : Etude sur « les Mécanismes de financement de l'assainissement autonome au Niger »

## 2.2.4. Axes d'intervention prioritaires relatives à la situation du sous-secteur de l'assainissement

La figure N°3 ci-dessus a permis d'identifier les axes d'intervention prioritaires ci-après :

- Création d'une Agence ou d'un Office qui sera chargé de la Coordination, du suivi et de l'harmonisation de toutes les interventions liées au sous-secteur de l'assainissement autonome, permettant ainsi une vision unique et claire de ces interventions ;
- Inscription dans le budget au titre du MH/A, de tous les budgets liés à la promotion du sous-secteur de l'assainissement, même si l'exécution des actions prévues est faite par d'autres acteurs, ne relevant pas dudit Ministère ;
- Renforcement de la coordination, de la synergie et de la complémentarité dans le sous-secteur à travers un cadre ayant le niveau requis ;
- Généralisation de l'approche communale de la mise en œuvre de l'ATPC ;
- Renforcement de la Communication pour un Changement Social et de Comportement (CCSC) en termes de qualité des messages véhiculés et de moyens financiers conséquents.

### III ANALYSE GLOBALE DU FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

#### 3.1. Situation du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Le financement global du sous-secteur de l'assainissement autonome se fait au Niger principalement par : l'Etat, les PTFs, les ONGs, les ménages et dans une moindre mesure le secteur privé.

Pour estimer le financement dans le sous-secteur de l'assainissement autonome, un recours est fait, dans le cadre du présent rapport, aux documents suivants :

- Le budget national issu des lois des finances annuelles au titre du MH/A ;
- La programmation et le bilan annuels des réalisations par les DRH/A, en leur attribuant des coûts unitaires moyens.

Le tableau N° 4 suivant découlant de l'analyse des budgets annuels du MH/A issus des lois des finances, indique que :

De 2019 à 2021, une évolution en dents de scie du budget annuel est notée. Cependant, il est relevé une hausse sensible de ce dernier en 2022. Cela peut être liée par les mesures prises par le Gouvernement, dans le cadre de la limitation de la propagation du COVID 19, accompagnée d'actions de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement autonome que la population a internalisées.

La proportion du budget des réalisations relative à l'assainissement par rapport au budget global au titre du MH/A a oscillé entre 5,16% et 12,31% de 2019 à 2022. Il convient de noter que la hausse du budget consacré à l'hydraulique et à l'assainissement n'entraîne pas systématiquement la hausse de celui consacré à l'assainissement. Cela s'explique par le fait que des réalisations faites par un projet, à savoir, le Programme Intégré de Développement et d'adaptation au Changement Climatique (PIDACC) dans le bassin du Fleuve Niger, placé sous-tutelle du MH/A, sont budgétisées au titre dudit Ministère dans la Loi des finances. Mais il se trouve que la budgétisation de ce projet fait rehausser le budget du MH/A, sans que celles-ci aient un impact direct sur les indicateurs d'accès à l'assainissement autonome. En effet, ce projet intervient plus dans le domaine de l'environnement. A cela s'ajoute, les investissements lourds consacrés à l'hydraulique urbaine sans aucun volet concernant l'assainissement autonome.

Tableau 4 : Situation globale du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome de 2019 à 2022

Années	Budget global au titre du MH/A (FCFA)	Budget des réalisations relatives à l'assainissement (FCFA)	Proportion du budget des réalisations relative à l'assainissement par rapport au budget global au titre du MH/A
2019	61 982 707 410	6 397 571 759	10,32%
2020	47 003 238 887	5 784 636 743	12,31%
2021	60 707 843 912	3 130 514 398	5,16%
2022	94 790 837 650	6 733 532 307	7,10%

Source : Données issues des lois des finances 2019, 2020, 2021 et 2022, au titre du MH/A

Compte tenu du fait que les réalisations physiques sont programmées et inventoriées physiquement sur le terrain par les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DRH/A), une estimation des coûts de celles-là pourrait être faite en vue de surmonter le manque de données au niveau des autres Ministères intervenant dans le sous-secteur de l'assainissement ainsi que des ONGs, dont les budgets ne sont pas inscrits dans celui du MH/A.

Le tableau N°5 ci-dessous établi à cet effet, indique une programmation des investissements prévus en 2021 dont le taux est de 228%, par rapport à celle du MH/A au titre de la Loi des finances de la même année.

Au regard de ce qui précède, il est supposé que les estimations faites dans le tableau ci-dessous concernant le financement global de l'assainissement autonome, sont plus réalistes que celles résultant du budget

national (Loi des Finances) au titre du MH/A, car prenant en compte les réalisations programmées.

Par conséquent, le financement global programmé de l'assainissement autonome peut-être estimé à environ 7 140 490 000 FCFA, compte non tenu de celui des ménages-eux-mêmes.

Il convient de noter que pour atteindre la cible du PROSEHA 2016-2030 dans le sous-secteur de l'assainissement, 16,7 Milliards en moyenne chaque année doivent être alloués au sous-programme Hygiène et Assainissement. En référence au budget de l'année 2021, seulement 43% sont mobilisés.

Tableau 5 : Programmation relative aux réalisations de 2021, par rapport à celle du MH/A au titre de la Loi des finances

Programmation 2021	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (CFA)
Latrines familiales	3 246	100 000	324 600 000
Latrines dans les formations sanitaires	292	1 758 000	513 336 000
Latrines dans les établissements scolaires	1 322	1 758 000	2 324 076 000
Latrines dans les lieux publics	56	1 758 000	98 448 000
Kits de Lavage de Mains dans les écoles	357	70 000	24 990 000
Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	72	70 000	5 040 000
Approche ATPC : nombre de villages	5 888	400 000	2 355 200 000
Approche ATPC : population totale	4 395 965	0	0
<b>Villages FDAL</b>	<b>3 737</b>	<b>400 000</b>	<b>1 494 800 000</b>
<b>Coût des programmations de 2021 sur le terrain (FCFA)</b>			<b>7 140 490 000</b>
<b>Budget du MH/A au titre de la loi des finances 2021 (FCFA)</b>			<b>3 130 514 000</b>
<b>Proportion des coûts des programmations de 2021 sur le terrain par rapport au budget du MH/A au titre de loi des Finances 2021</b>			<b>228%</b>
<b>Prévision annuelle moyenne du PROSEHA 2016-2030 (FCFA)</b>			<b>16 700 000 000</b>
<b>Taux moyen de financement mobilisé en 2021</b>			<b>43%</b>

Sources : Loi des Finances 2021 au titre du MH/A et Bilan et Programmation 2021 des DRH/A

Le tableau N°6 ci-dessous, détaillé en annexe 1, relate les réalisations effectivement inventoriées sur le terrain par les DRH/A. Elles sont estimées à 5 542 322 000 FCFA soit 78% de la programmation qui est de 7 140 490 000 FCFA.

Tableau 6: Coût global des réalisations effectuées et taux de réalisation par rapport à la programmation en 2021

Réalisations	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (CFA)
Latrines familiales	3 711	100 000	371 100 000
Latrines dans les formations sanitaires	295	1 758 000	518 610 000
Latrines dans les établissements scolaires	1 308	1 758 000	2 299 464 000
Latrines dans les lieux publics	21	1 758 000	36 918 000
Kits de Lavage de Mains dans les écoles	347	70 000	24 290 000
Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	62	70 000	4 340 000
Approche ATPC : nombre de villages	4 552	400 000	1 820 800 000
Approche ATPC : population totale	3 575 067		0
Villages FDAL	1 167	400 000	466 800 000
<b>Total financement global basé sur les réalisations sur le terrain en 2021 (FCFA)</b>			<b>5 542 322 000</b>
<b>Total programmations faites par les DRH/A pour 2021 (FCFA)</b>			<b>7 140 490 000</b>
<b>Taux de réalisations</b>			<b>78%</b>

Source : Données issues des bilans annuels des Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

### 3.2. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre du financement global du sous-secteur de l'assainissement autonome sont présentées dans le tableau N° 7 ci-après :



Tableau 7 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de lignes budgétaires spécifiques à l'assainissement en plus de celles dédiées à l'eau et l'assainissement	L'inscription budgétaire spécifique à l'assainissement autonome demeure faible par rapport au budget du MH/A	Existence du MCF auquel des partenaires techniques et financiers contribuent	Caractère aléatoire du dispositif institutionnel actuel
Existence du PROSEHA indiquant le budget requis pour l'atteinte des ODD.	Faible mobilisation des Fonds	Existence d'un cadre de concertation Etat-PTFs, Etat-ONGs, Etat-secteur privé, Etat-Collectivités territoriales.	
Existence de plusieurs acteurs finançant le sous-secteur	Insuffisance de coordination et de centralisation des financements de certains acteurs intervenant dans le sous-secteur	Existence du CICSSHA	
Existence de Lois des Finances au titre du MH/A en tant que leadership devant comporter tous les financements du sous-secteur	Le financement de certaines structures ne figure pas dans les Lois de finance au titre du MH/A	Existence d'un cadre de concertation Etat-PTFs, Etat-ONGs, Etat-secteur privé, Etat-Collectivités territoriales.  Existence du CICSSHA	
Existence du Comité Interministériel de coordination du sous-secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement (CICSHA)	Le Comité Interministériel de coordination du sous-secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement (CICSHA) n'est pas au niveau requis (composé de technicien sans pouvoir de décision)	Possibilité pour le service concerné du MH/A de proposer un acte permettant au CICSSHA d'être aussi un organe de prise de décisions en plus de son rôle consultatif	

Source : Etude sur « les Mécanismes de financement de l'assainissement autonome au Niger »

### 3.3. Axes d'intervention pour l'amélioration du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

- Renforcement de la Coordination et de la centralisation des informations sur le financement du sous-secteur de l'assainissement ;
- Augmentation des fonds alloués à l'assainissement autonome

## IV. REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES SUR L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

### 4.1. Situation et analyse des dépenses publiques sur l'assainissement autonome

Dans le cadre de la présente étude, les dépenses publiques sont considérées comme étant celles effectuées sur fonds propre de l'Etat, des Communes, des PTFS à travers des projets/programmes. Aussi, le tableau ci-dessous indique les dépenses publiques, dans le sous-secteur de l'assainissement autonome au cours de l'année 2021, à défaut de disposer des bilans des réalisations des années antérieures.

Tableau 8: Dépenses publiques dans le sous-secteur de l'assainissement autonome au cours de l'année 2021

Réalisations	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (CFA)
Latrines familiales	229	100 000	22 900 000
Latrines dans les formations sanitaires	208	1 758 000	365 664 000
Latrines dans les établissements scolaires	1 045	1 758 000	1 837 110 000
Latrines dans les lieux publics	17	1 758 000	29 886 000
Kits de Lavage de Mains dans les écoles	347	70 000	24 290 000
Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	62	70 000	4 340 000
Approche ATPC : nombre de villages	4 508	400 000	1 803 200 000
Approche ATPC : population totale	3 535 875	0	0
Villages FDAL	1 105	400 000	442 000 000
<b>Total du financement public (FCFA)</b>			<b>4 529 390 000</b>
<b>Financement global (FCFA)</b>			<b>5 542 322 000</b>
<b>Proportion du financement public par rapport au financement global</b>			<b>82%</b>

Source : Données issues des bilans annuels des Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Il se dégage de ce tableau N°8 ci-dessus, détaillé en annexe 2, des dépenses publiques réalisées en 2021, évaluées à 4 529 390 000 FCFA, représentant 82% des dépenses globales qui sont de 5 542 322 000 FCFA, dans le sous-secteur de l'assainissement.

### 4.2. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre des dépenses publiques sur l'assainissement autonome

Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre des dépenses publiques sur l'assainissement autonome sont présentées dans le tableau N°9 ci-dessous :

Tableau 9: Identification des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre des dépenses publiques sur l'assainissement autonome

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Proportion du financement public (54,73% du financement global)	Le financement n'est pas à la hauteur des attentes, en référence au PROSEHA (mobilisation de 250 Milliards sur 15 ans soit 17 Milliards par an)	Plaidoyer possible, lors des rencontres de concertation entre l'Etat et les PTFs	Caractère aléatoire du dispositif institutionnel actuel
Existence d'un cadre de concertation Etat-PTFs	Diversités des procédures devant permettre l'acquisition des fonds auprès des PTFs	Les PTFs ne sont pas contre les procédures que l'Etat adopterait pour harmoniser les procédures en vue d'acquiescer des fonds auprès de ceux-là	
Approche communale (regroupement de plusieurs villages) de mise en œuvre de l'ATPC permettant une économie d'échelle par rapport aux investissements classiques (ATPC par village, subvention des ménages)	Bien que permettant la certification FDAL du Niger avant 2030 (échéance du PROSEHA) la cible de 100% de taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement ne sera pas atteinte à cet horizon	Le transfert des compétences aux Communes peut permettre l'atteinte de la cible de 100% de taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement, dans le cadre de l'actualisation systématique et de la mise en œuvre des PLEA (Plans Locaux de l'Eau et de l'Assainissement)	

Source : Etude sur « les Mécanismes de financement de l'assainissement autonome au Niger »

### 4.3. Axes d'intervention des dépenses publiques pour l'amélioration du financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des financements spécifiques au sous-secteur de l'assainissement ;
- Généralisation de la mise en œuvre de l'approche communale de l'ATPC.

## V. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE L'ETAT AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

### 5.1. Situation et analyse de la contribution de l'Etat au financement de l'assainissement autonome

La contribution de l'Etat est considérée dans le cadre de la présente étude, comme étant le coût des réalisations spécifiques à l'assainissement, financé sur fonds propres.

Tableau 10: Financement de l'assainissement sur fonds propres de l'Etat en 2021

Réalisations	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (CFA)
Latrines familiales	0	100 000	0
Latrines dans les formations sanitaires	32	1 758 000	56 256 000
Latrines dans les établissements scolaires	52	1 758 000	91 416 000
Latrines dans les lieux publics	0	1 758 000	0
Kits de Lavage de Mains dans les écoles	0	70 000	0
Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	0	70 000	0
Approche ATPC : nombre de villages	0	400 000	0
Approche ATPC : population totale	0	0	0
Villages FDAL	0	400 000	0
<b>Total du financement Etat (FCFA)</b>			<b>147 672 000</b>
<b>Financement global (FCFA)</b>			<b>5 542 322 000</b>
<b>Proportion du financement de l'Etat par rapport au financement global</b>			<b>3%</b>

Source : Rapport du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A), sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement, au 31 décembre 2021

Il ressort du tableau N°10 ci-dessus détaillé en annexe 3, qu'en 2021, l'Etat a contribué à hauteur de 147 672 000 FCFA au financement de l'assainissement soit 3% du financement global. La modicité de cette contribution est liée aux priorités multiples de l'Etat face à des ressources limitées.

### 5.2. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution de l'Etat au financement de l'assainissement autonome

Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de l'Etat au financement de l'assainissement autonome sont présentées dans le tableau N°11 ci-dessous :

Tableau 11 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de la contribution de l'Etat au financement de l'assainissement autonome

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>- Elargissement du budget sur fonds propre de l'Etat avec un rajout de ligne budgétaire (Etude de faisabilité de 7 STBV)</p> <p>- Inscription des activités relatives à l'hygiène et à l'assainissement dans le budget de certaines communes</p>	Disponibilité des ressources aléatoires	<p>Possibilités de financements du sous-secteur de l'assainissement autonome par des Fondations (Bill et Mélinda GATES, One DROP)</p> <p>Existence des PLEA au niveau des communes</p>	Instabilité institutionnelle et politique
Existence d'un Ministère (MH/A) devant coordonner/centraliser tous les financements liés au sous-secteur	Plusieurs financements sont gérés par d'autres Ministères sans une réelle coordination par le MH/A	Engagement de l'Etat à travers le PROSEHA de promouvoir le sous-secteur de l'assainissement autonome	Instabilité institutionnelle liée au rattachement du volet assainissement à un autre Ministère.
Existence d'une Direction Générale de l'Assainissement au niveau du MH/A, des divisions au niveau des Régions et au niveau des Départements	Insuffisance de coordination/centralisation des financements et des réalisations faites par d'autres structures	Transfert des compétences relatives au secteur de l'Eau et de l'Assainissement aux collectivités territoriales	Mobilité des ressources humaines au niveau managérial des programmes/projets
Existence d'un document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement (PNHA) validé	Le document de la PNHA n'est pas encore adopté par le Gouvernement.	Existence de l'expérience de la gestion déléguée au niveau du sous-secteur de l'eau qui peut servir à celui de l'assainissement	Faible capacité du secteur privé

### 5.3 Axes d'intervention pour la contribution de l'Etat au financement de l'assainissement autonome

- Conduite de réflexions pour l'identification et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants.
- Accélérer le processus de mise à disposition des ressources humaines et financières pour rendre effectif et efficient le transfert des compétences au niveau des collectivités territoriales.

## VI. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE AU FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

### 6.1. Situation et analyse de la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

La contribution du secteur privé dans le cadre de la présente étude, est considérée comme celle qui est faite par les ONGs et le privé au sens propre du terme. Le Tableau N°12 ci-après, détaillé en annexe 4, présente la contribution dudit secteur privé en 2021, au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome.

Tableau 12 : Situation de la contribution du secteur privé en 2021, au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Réalisations	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (CFA)
Latrines familiales	3 482	100 000	348 200 000
Latrines dans les formations sanitaires	87	1 758 000	152 946 000
Latrines dans les établissements scolaires	263	1 758 000	462 354 000
Latrines dans les lieux publics	4	1 758 000	7 032 000
Kits de Lavage de Mains dans les écoles	0	70 000	0
Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	0	70 000	0
Approche ATPC : nombre de villages	44	400 000	17 600 000
Approche ATPC : population totale	39 192	0	0
Villages FDAL	62	400 000	24 800 000
<b>Total du financement privé (FCFA)</b>			<b>1 012 932 000</b>
<b>Financement global (FCFA)</b>			<b>5 542 322 000</b>
<b>Proportion du financement privé par rapport au financement global</b>			<b>18%</b>

Source : Données issues des bilans annuels des Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Le tableau N°12 ci-dessus, détaillé en annexe N°4 révèle que le montant des contributions du secteur privé est de 1 012 932 000 FCFA. Il représente 18% des dépenses globales dans le sous-secteur de l'assainissement qui sont de 5 542 322 000 FCFA ;

Par ailleurs, en 2021 et probablement aussi les années antérieures, le privé au sens propre du terme, n'investit pas significativement dans le sous-secteur de l'assainissement autonome. Il se contente de mener des prestations de services liées à la gestion des édicules publics réalisés par l'Etat, certains programmes/projets et ONGs, localisés le plus souvent dans les marchés et les gares.

Toutefois, la mission de terrain menée dans le cadre de cette étude, a noté, l'existence d'édicules publics financés et gérés par des privés, notamment à Dogondoutchi et à Koré-Mairoua, dans la Région de Dosso.

### 6.2. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution du secteur privé au financement de l'assainissement autonome sont présentées dans le tableau N°13 ci-dessous :

Tableau 13 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Existence de plusieurs ONGs qui investissent dans le sous-secteur</p> <p>Proportion appréciable de la contribution des ONG</p>	<p>Absence du privé au sens propre du terme dans les investissements du sous-secteur à l'exception de quelques cas isolés</p> <p>Le budget que les ONGs investissent n'apparaît pas dans la Loi des finances</p> <p>Absence d'un cadre de concertation ONGs-PTFs (bailleurs de fonds)</p>	<p>Existence du cadre de concertation Etat-ONGs dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement</p>	<p>Contexte économique défavorable</p>
<p>Existence de quelques ouvrages d'assainissement gérés par des privés</p>	<p>Faible capacité du secteur privé intéressé pour la réalisation et pour la gestion des ouvrages</p> <p>Faiblesse dans la valorisation des boues</p>	<p>Existence d'un cadre de concertation Etat- Secteur privé intervenant dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement</p>	<p>Insuffisance voire absence des institutions de Micro Finance (IMF) spécifique à l'assainissement</p> <p>Insuffisance de la prise de conscience des populations pour se doter d'ouvrages d'assainissement répondant aux normes</p> <p>Contexte économique défavorable</p>
<p>Existence de vidangeurs mécaniques</p>	<p>Insuffisance d'équipements appropriés (pompes hydro cureuses)</p>		
<p>Existence de vidangeurs manuels</p>	<p>Les équipements sont rudimentaires</p> <p>Manque d'équipements de protection individuelle (EPI)</p>		
<p>Existence des Bureaux d'études intervenant dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement</p>	<p>Absence d'investissements des BE dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement</p>		
<p>Existence d'entreprises des travaux dans le sous-secteur de l'assainissement</p>	<p>Absence d'investissement des entreprises dans le sous-secteur de l'assainissement</p>		
<p>Marchands d'équipements sanitaires</p>			

### **6.3. Axes d'intervention pour la contribution du secteur privé au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome**

- Renforcement des capacités du secteur privé à travers les institutions de microfinance (IMF) ;
- Inciter les institutions financières à offrir plus de produits accessibles au profit de l'assainissement autonome
- Sensibiliser les entreprises/sociétés à investir dans les activités sociales ;
- Conduire des réflexions pour rendre le sous-secteur marchand à travers la valorisation des boues de vidange ;
- Généraliser les acquis existants liés à la pratique d'utilisation par les ménages des boues de vidanges comme fertilisants ;
- Sensibilisation et renforcement des capacités en santé et sécurité au travail des opérationnels dans le sous-secteur ;



## VII. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES PTF DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

### 7.1. Situation de la contribution financière des PTF

Le tableau N°14 ci-après, détaillé en annexe 5, donne le montant de la contribution financière des PTF. Celle-ci est faite à travers les projets/programmes qu'ils financent. Elle est estimée à 4 381 718 000 FCFA soit 79% du financement global. Il en résulte que ce sont les PTF qui contribuent le plus au financement du sous-secteur de l'assainissement

Tableau 14: Contribution des PTF au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Réalisations	Quantité	Coût unitaire moyen (FCFA)	Coût total (FCFA)
Latrines familiales	229	100 000	22 900 000
Latrines dans les formations sanitaires	176	1 758 000	309 408 000
Latrines dans les établissements scolaires	993	1 758 000	1 745 694 000
Latrines dans les lieux publics	17	1 758 000	29 886 000
Kits de Lavage de Mains dans les écoles	347	70 000	24 290 000
Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	62	70 000	4 340 000
Approche ATPC : nombre de villages	4 508	400 000	1 803 200 000
Approche ATPC : population totale	3 535 875	0	0
Villages FDAL	1 105	400 000	442 000 000
<b>Total du financement PTFs (FCFA)</b>			<b>4 381 718 000</b>
<b>Financement global (FCFA)</b>			<b>5 542 322 000</b>
<b>Proportion du financement PTFs par rapport au financement global</b>			<b>79%</b>

Source : Rapport du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A), sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement, au 31 décembre 2021

### 7.2. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution financière des PTF

Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution des ménages au financement de l'assainissement autonome sont présentées dans le tableau N°15 ci-dessous :

Tableau 15 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de la contribution des PTF au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de plusieurs PTF qui investissent dans le sous-secteur	Mobilisation insuffisante du financement nécessaire	Existence du cadre de concertation Etat-PTF du secteur de l'Eau et de l'Assainissement	Instabilité institutionnelle Crises sécuritaires
Existence d'un mécanisme commun de financement (MCF) regroupant déjà des partenaires et ouvert à d'autres.	Adhésion timide et/ou réticence de certains partenaires d'intégrer le MCF	Existence du cadre de concertation Etat-PTF du secteur de l'Eau et de l'Assainissement	

### 7.3. Axes d'intervention pour la contribution des PTF au financement de l'assainissement autonome

- Renforcer le plaidoyer en vue d'inciter les autres PTF à intégrer le MCF,

## VIII. ANALYSE DE LA VOLONTE DES MENAGES A CONTRIBUER AU FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME.

### 8.1. Analyse de la volonté des ménages à contribuer au financement de l'assainissement autonome

L'analyse de la volonté des ménages à contribuer au financement de l'assainissement autonome découle des enquêtes menées dans le cadre de cette étude.

Le tableau N°16, ci-dessous indique la contribution des ménages dans l'effort de financement de l'assainissement autonome. En effet, il met en exergue les types de latrines de la zone d'enquête, leurs modes d'acquisition par les ménages, leurs manières de les entretenir, de les utiliser, de les vidanger, bref comment les ménages gèrent les excréta. La lecture de ce tableau montre que 40% des ménages enquêtés disposent de latrines ordinaires, 29% possèdent des latrines traditionnelles améliorées, 22% des latrines VIP, 1% des latrines ECOSAN et 8% des latrines non catégorisées.

Ce tableau montre, également que 79% des ménages enquêtés ont acquis leurs latrines sur fonds propres, 15% des ménages grâce à des subventions, 1% par des tontines et 5% par d'autres moyens provenant d'un membre de la famille fonctionnaire ou leader communautaire ou encore de la diaspora.

Dans le cadre de la gestion des excréta, notamment la vidange, le tableau ci-après montre également que les ménages procèdent de diverses manières. Ainsi, ce tableau relève-t-il que les ménages font à la vidange manuelle, à la vidange mécanique pour respectivement 65% et 12%.

Il se dégage aussi de ce tableau que les ménages ont beaucoup plus une préférence pour la vidange manuelle par rapport à la vidange mécanique. Les raisons sont nombreuses : la vidange manuelle coûte moins chère, la vidange mécanique n'enlève pas toute la boue et l'accès des camions vidangeurs aux latrines est difficile. Ces raisons sont respectivement corroborées par 24%, 23% et 17% des réponses données par les ménages enquêtés.

A propos de la valorisation des boues de vidange, 41% des ménages enquêtés les utilisent dans les champs/jardins comme fertilisant et 41% autres n'en font rien.

Les propositions faites par les ménages, en vue du financement de l'assainissement ressortent à travers des tendances qui sont entre autres :

- Subventions ou appuis financiers des partenaires, des projets, Etat et bonnes volontés.
- Sensibilisation en hygiène et assainissement,
- Réduction des coûts des matériaux et matériels,
- Promotion des latrines à faible coût,
- Sensibilisation pour la valorisation des boues,
- Utilisation des fonds propres.

Globalement, le tableau N° 16, montre que les ménages font beaucoup d'effort dans le cadre du financement de l'assainissement autonome, en l'occurrence la réalisation des latrines comme le soulignent 79% qui le font sur fonds propre.

Tableau 16 : Synthèse des Résultats de l'enquête des ménages disposant des latrines

Questionnaires	Moyenne générale
<b>Type d'ouvrages d'assainissement autonome</b>	40% de latrines ordinaires, 22% de latrines VIP, 29% de latrines traditionnelles améliorées, 1% Ecosan, 8% non catégorisées
<b>Coût total des ouvrages d'assainissement autonome (FCFA)</b>	Latrines ordinaires 39 792 VIP : 62 667 Latrines traditionnelles améliorées : 46 200 Ecosan : 10 000
<b>3. Quelles ont été les modalités de financement des ouvrages d'assainissement ?</b>	
3.1. Subvention	15%
3.2. Fonds propres	79%
3.2. Emprunt : Montant, taux, durée :	0%
3.2. Tontine	1%
3.2 Autres Préciser :	5%
<b>4. Gestion des boues.</b>	
4.1. Quand votre latrine est pleine, que faites-vous ?	
1 Vidange mécanique	12%
2 Je creuse une fosse, verse le contenu dedans et je referme (vidange manuelle)	65%
3 Je ferme la fosse et creuse une autre latrine	2%
4 Je ne sais pas	19%
5 Autre : _____	1%
6 Si vous optez pour la vidange mécanique combien êtes-vous disposez à payer ? Merci de donner un ordre de grandeur :	16 700
4.2. Si vous faites appel à un vidangeur manuel combien payez-vous ?	10 200
Pourquoi vous n'optez pas pour la vidange mécanique ?	17% : Accès difficile 23% : n'enlève pas toute la boue ; 24% : vidange manuelle coûte moins chère ; 13% : manque de moyens
<b>5.7- Que faites-vous avec le contenu de la fosse (boues)?</b>	
1 Utilisation dans les champs/jardins	41%
2 Je ne fais rien	41%

3 Autre : _____	15%
5.8- Y a des problèmes avec l'évacuation/traitement des fèces ?	Oui : 9%
1 Oui	Non :91%
2 Non	
Financement Maintenance/entretien y compris vidange (montant, modalité)	10 000 à 20 000 : 23,2%
	10 001 à 15 000 : 15,2% ;
	15 001 à 20 000 : 14%
	Ne sais pas : 16,4%
5.9 Que proposez-vous pour valoriser les boues de vidange ?	Utilisation dans les champs/jardins : 41%
	Ne fais rien : 41%
	Autre : 15%
	Sans réponses : 2%
5.10. Que proposez-vous pour financer l'assainissement autonome en plus des financements classiques ?	Subvention ou appui financier : des partenaires, projets, Etat et bonnes volontés
	Sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement
	Réduction des coûts de matériaux et matériels
	La promotion des latrines à faible coût
	Sensibilisation pour la valorisation des boues
	Utilisation des fonds propres

Le tableau N° 17 ci-après concerne les ménages qui ne possèdent pas de latrines ou dans certains cas qui n'en possèdent plus. L'analyse du tableau montre que 60% de ces ménages ne disposent pas de latrines par manque de moyens, 8% à cause des inondations ajoutées au manque de moyens financiers, 8% pour raison d'inondation et 6% parce qu'elle s'est effondrée.

Cependant, ces ménages sont prêts à payer des montants qui varient entre 2 000 et 20 000 FCFA pour disposer de latrines.

Pour financer l'assainissement autonome, les ménages qui ne disposent pas de latrines font les propositions ci-après :

- Promotion des latrines à faible coût,
- Sensibilisation pour la valorisation des boues,
- Fonds propres.

Tableau 17: Synthèse des Résultats de l'enquête des ménages ne disposant pas des latrines

Questionnaires	Moyenne générale
1. Pourquoi vous ne disposez pas de latrines	Inondation +manque de moyens :11% Manque de moyens : 60% Inondation : 8% Effondré : 6% Pas dans les habitudes : 6%
2. Où les membres de la famille vont-ils déféquer ?	Dans la nature 48% ; Chez les voisins + dans la nature : 15% Dans les champs 14% ; chez les voisins : 12%
3. Combien êtes-vous prêt à payer pour disposer des toilettes	23% :2 000 à 10 000 ; 16% : Ne sais rien : 15% : 10 000 à 15 000 ; 14% : 15 000 à 20 000
4. Avez-vous l'habitude de faire des tontines <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui : 20% Non : 80%
5. Avez-vous l'habitude de la microfinance (cotisation, prêt...) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui : 8% Non : 92%
6. Que proposez-vous pour financer l'assainissement autonome en plus des financements classiques ?	La promotion des latrines à faible coût Sensibilisation pour la valorisation des boues Fonds propres

La synthèse des résultats du tableau 18 révèle que 81% des agriculteurs de la zone d'enquête ont entendu parler de l'utilisation des boues séchées, les excréta hygiénisés produits grâce à l'utilisation des latrines sèches appelées aussi latrines ECOSAN. Mieux, 53% d'agriculteurs que ces boues séchées sont intéressantes et 78% sont prêts à utiliser les excréta hygiénisés comme fertilisants dans leur champs/jardins. 53% des agriculteurs sont prêts à payer le sac de 50kg de boues séchées à 13 000 FCFA. Leur inquiétude, de l'avis de 33%, et qui pourrait constituée de frein à cette utilisation serait la non disponibilité des excréta hygiénisés.

- En vue de financer l'assainissement autonome, les agriculteurs avancent les initiatives ci-après :
- La sensibilisation des populations en hygiène et assainissement,
- La promotion des latrines sèches en vue de produire à grande échelle les boues séchées,
- La mobilisation de la diaspora autour d'une table ronde,

La pratique du maraîchage et/ des cultures contre-saison,

Tableau 18: Synthèse des résultats d'entretien avec les Agriculteurs

Questionnaires	Moyenne générale
Depuis quand pratiquez-vous la culture ici ?	39%, plus de 17ans ; 16% (de 1980 à 2010) ; 19% (de 2012 à 2021) 6% plus de 34 ans 25% depuis l'enfance
Quels types de cultures pratiquez-vous	5% (Chou, pomme de terre, moringa) 16% (Culture de case) 28% (Légumes) 16% (Mil, niébé) 19% (Mil, niébé, arachide) 6% (Mil, niébé oseille) 3% (Mil, sorgho), arachide 3% (Mil, sorgho, arachide)
Est-ce votre propre domaine ?	Oui : 88% Non : 12%
Utilisez-vous de l'engrais ou autre fertilisant ?	Oui 63% (les 2 types d'engrais) Non 6% Engrais chimique 13% Fertilisant 13%
Suivant quel circuit d'approvisionnement ?	59% (Au marché) 19% (Déchets/excréments) 22% Fonds propres
Cela peut vous coûter combien par an ?	34% : 150 000 à 250 000 19% : 7 000 à 30 000 ;
Avez-vous entendu parler de l'utilisation des boues de vidange séchées comme fertilisant ?	Oui : 81% Non : 19%
Pensez-vous que c'est intéressant et pourquoi ?	Oui : 53% Non : 13% Sans réponses : 34%
Seriez-vous prêt à en utiliser ?	Oui : 78% Non : 19%
Combien seriez-vous prêt à payer	

Le sac de 50 kg de boue séchées	13 000
En tout dans l'année ?	Oui : 53% ;
Quel (s) frein (s) entreverriez-vous dans cette utilisation ?	Non disponibilité des produits : 33%
Que proposez-vous pour financer l'assainissement autonome en plus des financements classiques, si les boues produites sont pertinentes pour fertiliser le sol ?	<p>Les prêts, tontines, aide des partenaires</p> <p>La sensibilisation des populations en hygiène et assainissement</p> <p>La promotion des latrines sèches en vue de produire à grande échelle les boues séchées</p> <p>La mobilisation de la diaspora autour d'une table ronde</p> <p>La pratique du maraîchage et / des cultures contre-saison</p>



## 8.2. Identification des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces relatives à la contribution des ménages au financement de l'assainissement autonome

Tableau 19 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces dans le cadre de la contribution des ménages au financement du sous-secteur de l'assainissement autonome

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Le financement par les ménages de financer la réalisation de leurs latrines sur fonds propre	Subvention ou appui financier : des partenaires, projets, Etat et bonnes volontés requis par certains ménages les mettant dans une position d'assistantat	Existence d'un guide de mise en œuvre de l'approche ATPC pour que les ménages financent eux-mêmes la réalisation de leurs latrines/ouvrages d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention ou appui financier : des partenaires, projets, Etat considérés par les ménages, comme moyen de se doter de latrines ;</li> <li>• la persistance de l'assistance /subvention aux ménages par certains projets</li> </ul>
La vidange manuelle répond plus aux attentes des ménages en termes de : curage de tout le contenu de la fosse, coût abordable, existence des vidangeurs manuels dans toutes les entités/contrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vidangeurs manquent pour la plupart d'équipements de protection appropriés ;</li> <li>• Les vidangeurs manuels manquent de sensibilisation sur les risques sanitaires liés à leurs activités ;</li> <li>• Négligence/inhabitude observée des vidangeurs de porter les équipement de protection même s'ils en dispose (exemple : gants, bottines, casque ..)</li> <li>• Faibles actions de sensibilisation des vidangeurs manuels sur les risques sanitaires liés à leurs activités ;</li> <li>• Le guide ATPC ne prend pas en compte l'après remplissage des fosses</li> </ul>	Existence de vidangeurs manuels dans toutes les entités/contrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte insuffisante des vidangeurs manuels dans la chaîne de collecte et transport des boues de vidange ;</li> <li>• Prise en compte insuffisante des vidangeurs manuels dans les actions/outils de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement à l'insatr de ceux qui sont destinés aux ménages</li> </ul>

Les boues issues des latrines sont utilisées pour l'agriculture	Aucune action n'a été menée pour garantir la manipulation des boues issues des latrine	<ul style="list-style-type: none"> <li>opérationnalisation des textes législatifs et réglementaires régissant le sous-secteur de de l'hygiène et d'assainissement précédée de la sensibilisation e des populations et des ménages code d'hygiène</li> </ul>	
Existence d'une seule STBV fonctionnelle dans tout le pays	Le maillage en STBV n'est pas au niveau requis	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité de la seule STBV (400 000 hbts) ne permet à tous les camions vidangeurs existants de déposer les boues</li> <li>Les camions vidangeurs déposent encore dans la nature, ce qui est assimilable à la défécation à l'air libre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélération du financement de la mise en œuvre du PROSEHA qui prévoit la dotation complémentaire de la ville de Niamey en STBV et de celle des autres 7 capitales régionales</li> </ul>

### 8.3. Axes d'intervention pour la contribution des ménages au financement de l'assainissement autonome

- Introduire dans le guide ATPC, les aspects portant sur la collecte, le transport, le dépotage et le traitement des boues issues des latrines ;
- Sensibilisation et le renforcement des capacités en équipements de protection des vidangeurs manuels ;
- Renforcement du maillage en STBV ;
- Sensibilisation et l'application des textes législatifs sur la manipulation et le dépotage des déchets ;

## IX. REVUE DES MECANISMES/EXPERIENCES DU FINANCEMENT DU SOUS SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Un certain nombre de mécanismes/expériences de financement de l'assainissement autonome a marqué les interventions dans le sous-secteur au Niger :

- L'approche subvention partielle aux ménages des latrines familiales ;
- L'approche subvention totale aux ménages des latrines familiales ;
- L'approche crédit latrines aux ménages ;
- Cas isolés d'initiatives individuelles et/ou des ménages ;
- Le financement des ouvrages d'assainissement publics ;
- L'Approche ATPC.

La spécificité de chacune de ces approches est décrite ci-après :

### 9.1. L'approche subvention partielle aux ménages des latrines familiales

Cette approche consiste pour le projet à apporter un appui au ménage à hauteur de 80% du coût de la latrine dont il doit, en contrepartie prendre en charge les 20% (constitués de la fouille, d'eau, du sable, du gravier et de la main d'œuvre non qualifiée). Elle est la première à être mise en œuvre au Niger. Cette approche ne tient pas compte des besoins exprimés par les bénéficiaires mais leur force la main. Elle a montré ses limites car le projet intervenant utilise des outils de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement qui ne prennent pas en compte entre autres, les risques sanitaires liés à la défécation à l'air libre et l'intégrité physique. Par ailleurs, du fait de l'appui que le projet doit apporter, celui-ci n'arrive pas avec les fonds prévus à couvrir jusqu'à sa fin les besoins en latrines de la totalité des ménages d'une localité. A cela s'ajoute la mise à l'écart de fait, des ménages à faible revenu, ne pouvant pas honorer leur contrepartie.

Toutefois, cette approche a introduit la valorisation des boues de vidange à travers :

- La réalisation des latrines type ECOSAN ou latrines sèches à double fosses utilisées alternativement. Elle a été expérimentée par EAA Niger (Ex CREPA), de 2009 à 2011, en collaboration avec l'Institut de l'Environnement de Stockholm (SEI), à travers un projet pilote intitulé « Assainissement Productif d'Aguié (APA) dans la Région de Maradi. Ce projet soutien les populations défavorisées du département d'Aguié à travers la « Mise en place d'un système d'assainissement productif au Niger et mesure de l'amélioration de la productivité agricole ». Ce projet a été mis en œuvre à travers une convention signée entre EAA Niger et le Programme FIDA au Niger notamment le PRECIS (Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger EX PPILDA). Il promeut l'innovation en mettant l'accent sur la valorisation des produits ESOSAN dans l'agriculture. La latrine ECOSAN a un dispositif qui permet au moment de son utilisation par l'utilisateur, à séparer les selles des urines. Quand la première fosse est pleine, elle est hermétiquement fermée pendant six mois après lesquels les selles se transforment en compost qui est utilisé dans les champs de cultures. Il en est de même pour les urines qui sont recueillies dans un bidon qui une fois rempli est hermétiquement fermé à l'abri du soleil pendant trente jours avant de devenir hygiénisée et être utilisées dans les cultures irriguées et ou pluviales.
- La réalisation des latrines type VIP à double fosses créant les conditions d'utilisation alternative des deux fosses. Le mode opératoire consiste à fermer la première fosse utilisée une fois pleine dans l'optique d'utiliser après un certain temps de minéralisation les boues comme fertilisants dans les champs.

L'expérience a montré que le premier type de latrine, a fait l'objet de répliquabilité par les ménages en raison du revenu qu'ils tirent à travers notamment la vente urines hygiénisées.

### 9.2. L'approche subvention totale aux ménages des latrines familiales

Cette approche est généralement mise en œuvre en cas d'urgence ou de séjour temporaire des populations en les dotant de latrines (déplacement et réinstallation des populations sur des nouveaux sites en cas

d'inondation, d'incendie, d'effondrement d'habitat par exemple). Elle n'est pas accompagnée d'actions permettant de valoriser les boues à l'exception de celles liées aux risques sanitaires requérant leur utilisation.

### 9.3. L'approche crédit latrines aux ménages.

Expérimentée par l'ONG RAIL, cette approche a consisté à accorder aux ménages des crédits à travers des IMF remboursable selon une échéance. Elle n'a pas connu de durabilité du fait de la mauvaise harmonisation des approches des projets intervenants dans une même zone. La mise en œuvre de cette approche a été en effet, handicapée par l'installation d'autres intervenants qui pratiquent l'approche subvention des latrines.

### 9.4. Le financement des ouvrages publics d'assainissement autonome

L'Etat demeure, à l'exception de certains cas isolés, le principal pourvoyeur d'ouvrages publics d'assainissement autonomes sur fonds propres, sur financement extérieur (emprunt et don). Ces ouvrages concernent des édifices publics dans les marchés, les gares, les établissements scolaires, les centres de santé et d'autres lieux de concentration humaine. La préoccupation liée à la réalisation de ces ouvrages porte plus sur la réponse à donner à la population de ces lieux à satisfaire leurs besoins naturels qu'à la valorisation des boues. Ces ouvrages sont délégués aux communes après leurs réalisations qui à leur tour les font gérer par un privé faisant payer le service aux usagers. Il arrive que les communes elles-mêmes financent la réalisation de ce type d'infrastructures sur fonds propres, à travers des projets ou des ONG.

La gestion des boues de ces ouvrages consiste simplement à faire appel à la vidange mécanique, le gérant ne s'intéressant pas à leur destination.

Il est toutefois dénombré quelques édifices publics réalisés par des privés qui les gèrent eux-mêmes comme à Dogondoutchi et à Koré-Mairoua.

Parmi les ouvrages publics d'assainissement autonome figurent la station de traitement des boues de vidange (STBV). Le Niger compte à ce jour deux STBV installées dans la Ville de Niamey, dont l'une en chantier. La gestion de celle qui est opérationnelle est déléguée à un privé par la Ville de Niamey. Dans le contrat que le délégataire a signé avec la Ville, il est prévu qu'il soit subventionné, en vue de minimiser le coût de traitement des boues. Mais cette subvention n'a jamais été versée au délégataire.

Dimensionnée pour 400 000 habitants soit le ¼ des besoins de la Ville, il est aisé de constater qu'elle ne couvre pas les besoins de la Ville, ce qui fait que certains vidangeurs mécaniques dépotent les boues dans la nature avec ce que cela comporte comme risques sanitaire et environnemental assimilables à ceux de la défécation à l'air libre.

Les boues dépotées comportent plus d'eaux usées que de matières solides. En effet, l'écrasante majorité des camions de vidange mécanique ne sont pas équipés de pompes hydrocureuses. Cette situation est liée au manque d'appui aux vidangeurs mécaniques leur permettant de se doter d'équipements plus appropriés.

Au niveau de la station, les boues séchées sont recueillies et stockées sous des hangars les protégeant des eaux de pluies. A ce jour, aucune valorisation de ces boues n'est concrètement envisagée. Seules les eaux usées de la STBV sont utilisées à l'intérieur de la station pour arroser la haie vive et les autres arbres s'y trouvant. Le gérant envisage un protocole d'accord avec un laboratoire de référence de la place pour le suivi de la qualité physicochimique et bactériologique des eaux traitées pour une utilisation à grande échelle dans l'agriculture.

### 9.5. Initiatives individuelles et/ou des ménages

Dans la plupart des cas, la construction d'une habitation est systématiquement accompagnée par un système complet d'ouvrage d'assainissement autonome (latrines et douche), dans les villes principalement. En milieu rural où prévaut la DAL, certains ménages ayant pris conscience des risques liés à cette pratique, initient des tontines et font appel à la diaspora ou à la solidarité pour disposer de latrines adéquates.

### 9.6. L'Approche ATPC

Le MH/A a pris, comme option depuis 2011, l'Approche ATPC pour booster les indicateurs relatifs à l'accès des populations aux services d'assainissement autonome de base. Cette approche consiste à l'arrêt de la pratique de la défécation à l'air libre à travers une démarche consistant à aboutir à la prise de conscience des populations sur les effets négatifs qui sont liés à cette pratique, sur leurs santés, sur leurs économies,

sur leurs intimités, sur la salubrité du milieu et sur leurs intégrités physiques, conduisant à la réalisation des latrines par les ménages eux-mêmes. Cette approche, contrairement à la subvention des ménages, a le mérite de couvrir toute une localité voire une commune à moindre frais et accélérer ainsi le processus de l'atteinte de l'ODD 6.2 à l'horizon 2030 concernant l'accès au service basique d'assainissement.

Un guide de mise en œuvre de l'approche a été adopté. Cependant, celui-ci n'a pas pris en compte la question de la vidange, du transport, du dépotage et du traitement des boues issues des latrines réalisées par les ménages eux-mêmes.

## X. PLAN D' ACTIONS POUR L' AMELIORATION DU FINANCEMENT DU SOUS-SECTEUR DE L' ASSAINISSEMENT AUTONOME.

Tableau 20 : Plan d' actions général pour le financement de l' assainissement autonome.

Axes	Actions	Acteurs	Période de mise en œuvre	Budget (FCFA)
Fusion des textes législatifs et réglementaires, pour produire un texte unique, en considérant l' évolution du sous-secteur aux plans national et international et en créant au préalable, les conditions favorables à son application ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un comité inclusif où toutes les parties prenantes seront représentées pour revoir et analyser les textes et relever les lacunes,</li> <li>• Produire un texte juridique unique pour servir de référentiel pour tous les intervenants dans le sous-secteur de l' assainissement</li> </ul>	MH/A en relation avec les autres Ministères concernés	2023-2024	150 000 000
Inscription dans le budget au titre du MH/A, de tous les budgets liés à la promotion du Sous-secteur de l' assainissement, même si l' exécution des actions prévues est faite par d' autres acteurs, ne relevant pas dudit Ministère ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auditer les inscriptions budgétaires dans les autres Ministères relatives au sous-secteur de l' assainissement autonome,</li> <li>• Transférer ces inscriptions au MH/A dans le cadre de la préparation de la Loi des finances</li> </ul>	MH/A en relation avec les autres Ministères concernés	2023-2024	30 000 000
Renforcement de la Coordination et de la centralisation des informations sur le financement du sous-secteur de l' assainissement ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager tous les acteurs à fournir au MH/A leurs rapports relatifs aux activités menées dans le sous-secteur de l' assainissement.</li> <li>• Créer un cadre de concertation Etat-PTF-ONG-Secteur privé</li> </ul>	MH/A en relations avec les autres Ministères et autres acteurs concernés	2023-2024	50 000 000

Généralisation de l'approche communale de la mise en œuvre de l'ATPC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la dissémination du Guide ATPC</li> <li>• Encourager les intervenants à opter et à mettre en œuvre l'Approche communale de mise de l'ATPC,</li> </ul>	MH/A	2023-2024	50 000 000
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des financements spécifiques au sous-secteur de l'assainissement ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer la stratégie,</li> <li>• Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation</li> </ul>	MH/A en relations avec les autres acteurs concernés	2023	100 000 000
Conduite de réflexions pour l'identification et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des réflexions pour l'identification de mécanismes de financement innovants.</li> <li>• Mettre en œuvre les mécanismes de financements innovants identifiés</li> </ul>	MH/A avec les autres Ministères concernés y compris le Ministère des Finances	2022-2023	50 000 000
Accélérer le processus de mise à disposition des ressources humaines et financières pour rendre effectif et efficient le transfert des compétences au niveau des collectivités territoriales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérationnaliser le transfert des ressources humaines et financières aux collectivités territoriales,</li> <li>• Appuyer les collectivités territoriales dans leurs efforts de mobilisation des ressources</li> </ul>	Etat	2023	PM

Renforcement des capacités du secteur privé à travers les institutions de microfinance (IMF) ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé et IMF,</li> <li>• Renforcer les capacités du secteur privé en matière de recherche de financement auprès des institutions de microfinances,</li> <li>• Mettre en place un fonds de garantie auprès des IMF pour faciliter l'accès aux crédits au secteur privé</li> </ul>	Etat/Collectivités en relation avec les PTF	2024	500 000 000
Sensibiliser les entreprises/sociétés à investir dans les activités sociales ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les Sociétés privées à investir au profit du sous-secteur de l'assainissement autonome à travers la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)</li> </ul>	MH/A	2022-2023	10 000 000
Conduire des réflexions pour rendre le sous-secteur marchand à travers la valorisation des boues de vidange ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le marketing en faveur du sous-secteur</li> <li>• Organiser des réflexions pour la valorisation des boues</li> </ul>	MH/A en relation avec le secteur privé	2023-2024	200 000 000
Sensibilisation et renforcement des capacités en santé et sécurité au travail des opérationnels dans le sous-secteur ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des acteurs du sous-secteur en matière de santé et sécurité au travail</li> </ul>	MH/A / MSP/PTF/ ONG	2022-2023	100 000 000
L'introduction dans le guide ATPC, les aspects portant sur la collecte, le transport, le dépotage et le traitement des boues issues des latrines ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du guide ATPC ;</li> <li>• Adoption du guide ATPC comportant les aspects portant sur la collecte, le transport, le dépotage et le traitement en toute sécurité des boues issues des latrines</li> </ul>	MH/A et partenaire clef de l'initiative ATPC (UNICEF)	2023	50 000 000



La sensibilisation et le renforcement des capacités en équipements de protection des vidangeurs manuels ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour la sensibilisation et le renforcement des capacités en équipements de protection des vidangeurs manuels ;</li> </ul>	MH/A end relation avec les PTFs	2023	200 000 000
Le renforcement du maillage en STBV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer pour la mobilisation du financement du PROSEHA relativement à ses prévisions concernant la construction des STBV</li> </ul>	MH/A end relation avec les autres Ministères concernés ONGs et Société civile	2023	20 000 000
La sensibilisation et l'application des textes législatifs sur la manipulation et le dépotage des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation de la population</li> <li>• Création des conditions d'application des textes ;</li> <li>• Application des textes</li> </ul>	MH/A et les autres Ministères concernés	2024	300 000 000
<b>Total</b>				<b>1 810 000 000</b>

## XI. RECOMMANDATIONS

Sans être exhaustif, les mécanismes innovants et durables de financement de l'assainissement autonome suivants sont identifiés par maillon de la chaîne de valeur, en attendant que cette question soit approfondie à travers la conduite de réflexions recommandées dans le cadre de la présente étude, sur le sujet :

### Par rapport à l'accès aux ouvrages d'assainissement autonome

- Le crédit latrines à l'image de celui expérimenté par l'ONG RAIL à Douchi. Le crédit-latrines est donc un système qui englobe un ensemble de démarches et procédures permettant aux couches sociales, défavorisées, l'acquisition de latrines familiales, par un prêt dont le remboursement sera étalé dans le temps avec des échéances de paiement compatibles avec le pouvoir d'achat du bénéficiaire. Tous les coûts des ouvrages sont supportés par les populations bénéficiaires. Grâce à la mise à contribution des IMF, un fonds de roulement est placé auprès de ces dernières qui octroient un crédit au ménage et assure le recouvrement du crédit. Le retour de ces fonds permet de recommencer le cycle de réalisation des latrines.
- Les tontines un groupe de personnes s'organisent en association versant de l'argent à une caisse commune qui le distribue à tour de rôle aux membres de l'association. Grâce à ces tontines chaque membre du groupe réalise sa propre latrine
- La mobilisation de la Diaspora pour les ménages,
- La solidarité inter ménages (dotation en latrines des ménages moins nantis par les ménages nantis),
- Les prêts auprès des IMF pour les ménages et le secteur privé prêts individuels ou par groupes, garantie sociale solidaire ou par nature ou sans garantie
- La mobilisation des fonds RSE,
- Le renforcement du PPP et à travers les IMF,
- La mise à disposition des produits accessibles aux ménages à faible revenu à travers le développement du marketing de l'assainissement,

### S'agissant de la vidange et du transport

- Appui aux opérateurs de vidange mécanique pour accéder au financement de logistique, d'équipement et de matériels par la garantie de prêts jusqu'à une certaine hauteur
- Appui aux opérateurs de vidange manuelle pour accéder aux équipements et matériels par la garantie de prêts
- La création d'un centre d'appel permettant de minimiser les coûts de la vidange

### Concernant le traitement et la valorisation des boues

- Conduire des réflexions pour rendre le sous-secteur marchand à travers la valorisation des boues de vidange ;
- Conduire des réflexions pour la valorisation des boues pour la production du biogaz, de l'électricité, de combustibles, etc.
- Création des conditions d'utilisation sans risque, comme fertilisants, des eaux usées et des boues traitées.

## XII. CONCLUSION

Aux termes de la présente étude, les conclusions ci-après sont tirées :

Aux plans législatif et réglementaire, le sous-secteur de l'assainissement autonome est régi par des textes obsolètes comme le code d'hygiène publique qui date de 1993. Le Code de l'Eau qui est moins ancien, ne considère le sous-secteur de l'assainissement que pour protéger la ressource en eau contre sa dégradation quantitative et qualitative. Certaines dispositions de ce code souffrent d'un déficit d'actes d'application, notamment celles consacrées au principe « pollueur-payeur ». L'application des textes est sujette à des contraintes liées entre autres, à l'insuffisance des capacités devant permettre de sensibiliser la population et de les vulgariser et aussi à la création des conditions devant permettre leurs applications.

En outre, avec le chevauchement des domaines d'interventions des départements ministériels, on assiste à la préparation et à l'adoption par chacun de ces derniers, des textes dont les dispositions sont similaires.

Faudra-t-il alors, examiner la possibilité d'une fusion de ces textes pour produire un texte unique, en considérant l'évolution du sous-secteur aux plans national et international et en créant au préalable, les conditions favorables à son application.

Aux plans politique et stratégique, des outils sont progressivement en train d'être mis en place pour la promotion dudit sous-secteur : i) la PNHA en instance d'adoption par le Gouvernement, ii) le Guide de mise en œuvre de l'Approche ATPC, même s'il ne traite pas de la valorisation des boues de vidange, iii) le PROSEHA qui fait du sous-secteur un sous-programme à part entière ainsi que l'option du MCF, permettant plus de visibilité dans le domaine en vue d'accroître la mobilisation de financements.

Du point de vue institutionnel, les interventions dans le sous-secteur sont entre plusieurs départements Ministériels, le MH/A devant assurer le leadership et financé par l'Etat, les PTFs, les CT, les ONGs et dans une moindre mesure le Privé. Au plan opérationnel, il subsiste un déficit de partage/centralisation d'informations sur les coûts des réalisations effectuées lors des interventions de certains acteurs, même si celles-ci sont inventoriées sur le terrain par les services déconcentrés du MH/A.

Pour y remédier, faudra-t-il créer les conditions de centralisation des financements dans le sous-secteur par le MH/A en renforçant le niveau et en révisant la composition des cadres d'échanges existants (CICSSHA).

Selon la tendance observée par rapport au taux de la DAL, qui du reste, illustre le faible accès aux ouvrages d'assainissement autonome, il faut encore attendre 5 ans (aux environs de 2027), si la tendance observée avec l'utilisation optimale de l'Approche Communale ATPC est maintenue, pour que le Niger atteigne le statut de FDAL. D'où la généralisation de l'approche ATPC.

Au titre du financement du sous-secteur, il se dégage que ce sont les PTFs qui octroient plus de ressources (79%) suivis des ONGs (18%) et de l'Etat sur fonds propres (3%). A titre indicatif, les ressources mobilisées en 2021 sont estimées à 5 542 322 000 FCFA. La faible part de l'Etat s'explique par les multiples priorités auxquelles il doit faire face.

L'analyse de la volonté des ménages à contribuer au financement de l'assainissement autonome montre à l'issue de l'enquête menée à cet effet, que 79% de ceux-ci ont acquis leurs latrines sur fonds propres, 15% grâce à des subventions, 1% par des tontines et 5% par d'autres moyens.

Globalement, 79% des ménages enquêtés montrent une volonté à contribuer au financement de l'assainissement autonome avec des sommes variant entre 2 000 et 20 000 FCFA pour disposer de latrines.

Bien que la question relative à la valorisation des boues de vidange ne soit pas d'actualité (aucun indicateur y relatif n'est renseigné) par des acteurs autres que les ménages, l'enquête révèle que 41% d'entre eux les utilisent dans les champs/jardins comme fertilisants et 41% n'en font rien.

Dans le cadre de la gestion des excréta, notamment la vidange, l'enquête révèle que les ménages procèdent de diverses manières : vidange manuelle, vidange mécanique pour respectivement 65% et 12%.

Les résultats de l'enquête auprès des agriculteurs révèle que 53% d'entre eux trouvent que les boues séchées sont intéressantes et 78% sont prêts à utiliser les excréta hygiénisées comme fertilisants dans leur champs/jardins. 53% des agriculteurs sont prêts à payer le sac de 50kg de boues séchées à 13 000 FCFA. Leur inquiétude, de l'avis de 33%, et qui pourrait constituer de frein à cette utilisation serait la non disponibilité des excréta hygiénisées.

### **XIII. BIBLIOGRAPHIE**

Appui à la gestion des boues de vidange pour la Ville de Niamey, Banque Mondiale, juillet 2018 ;

Etude de valorisation des boues de vidange en milieu rural, MH/A, mars 2014 ;

Le Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021, MH/A, mai 2022

Le Programme Sectorielle Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016 - 2030), MH/A, mai 2017.

La Stratégie opérationnelle de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SOPHAB), MH/A, juillet 2014.

La Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PNHA 2019- 2030), MH/A, octobre 2022

Le Code de l'eau, MH/A, avril 2010

La Loi des Finances 2021

La Loi-cadre sur l'environnement, MHE/LCD, décembre 1998

Le Rapport sur la cartographie et rôles et responsabilités des acteurs clés du sous-secteur de l'assainissement au Niger, IPAR, novembre 2021

## ANNEXES

Régions	Partenaires	Réalizations								
		Latrines familiales	Latrines dans les formations sanitaires	Latrines dans les établissements scolaires	Latrines dans les lieux publics	Kits de Lavage de Mains dans les écoles	Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	Approche ATPC: nombre de villages	Approche ATPC: population totale	Villages FDAL
Agadez	MCF/PTF		20	56						
Diffa	ACTED			2						
	HELP	700	2	6	4					
	IRC	140								
	MCF/PTF			20						
	PGRC-DU	100								
	UNICEF		18	126		347				
Dosso	MCF/PTF		14	16						
	MCF/Etat		16	22						
	UNICEF		12							
	ONG TARBIYA TATALI		6	24						
	PHRASEA			18						
	BID/UEMOA			33						
	SWISSAD		4	12						
	IAS							4	2 963	
	CENTRE CARTER	200						25	19 954	
Maradi	MCF/PTF			30				2 237	1 560 391	
	HAMZARI									47
	Vision Mondiale	200	10	20						
	UNICEF		20	156				534	390 394	534
	Centre Carter..... CROIX ROUGE Américaine	1 942 300			8			12	6 330	12
Niamey	MCF/PTF				12					
	UNICEF		4							
Tahoua	MCF/Etat		16	16						
	MCF/PTF		6	24				1 114	1 426 853	21
	UNICEF		32	220			62	85	104 437	85
	BID/UEMOA		10	14						
	PAA3			15						
	SAMARITAN'S PURSE		4	8				3	9 945	3
	World Vision			30						
Tillabéri	ETAT			2						
	AFD		6	13	1					
	HELP		6	17						
	UNICEF		12	88						
	PGRC DU	129								
	WORLD VISION			56						
	SAVECHILDREN			14						
	SOLIDARITE INT		7							
	SUISSAID		8	34						
	ONG CISP		14	2						
	SAMARITEN'S			12						
	WHH		2	10						
3 Fmilières			8							
	HILTON WV		24							
Zinder	Communes			12						
	MCF/PTF		6	20	4			145	14 500	72
	UNICEF		16	144				393	39 300	393
<b>Total réalisations</b>		<b>3 711</b>	<b>295</b>	<b>1 308</b>	<b>21</b>	<b>347</b>	<b>62</b>	<b>4 552</b>	<b>3 575 067</b>	<b>1 167</b>
<b>Coûts unitaires moyens (FCFA)</b>		<b>100 000</b>	<b>1 758 000</b>	<b>1 758 000</b>	<b>1 758 000</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>
<b>Total (FCFA)</b>		<b>371 100 000</b>	<b>518 610 000</b>	<b>2 299 464 000</b>	<b>36 918 000</b>	<b>24 290 000</b>	<b>4 340 000</b>	<b>1 820 800 000</b>	<b>0</b>	<b>466 800 000</b>
<b>Coût total (FCFA)</b>		<b>5 542 322 000</b>								

Régions	Partenaires	Réalizations								
		Latrines familiales	Latrines dans les formations sanitaires	Latrines dans les établissements scolaires	Latrines dans les lieux publics	Kits de Lavage de Mains dans les écoles	Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	Approche ATPC: nombre de villages	Approche ATPC: population totale	Villages FDAL
Agadez	MCF/PTF		20	56						
Diffa	MCF/PTF			20						
	PGRC-DU	100								
	UNICEF		18	126		347				
Dosso	MCF/PTF		14	16						
	MCF/Etat		16	22						
	UNICEF		12							
	PHRASEA			18						
	BIDIUEMOA			33						
Maradi	MCF/PTF			30				2 237	1 560 391	
	UNICEF		20	156				534	390 394	534
Niamey	MCF/PTF				12					
	UNICEF		4							
Tahoua	MCF/Etat		16	16						
	MCF/PTF		6	24				1 114	1 426 853	21
	UNICEF		32	220			62	85	104 437	85
	BIDIUEMOA		10	14						
	PAA3			15						
Tillabéri	ETAT			2						
	AFD		6	13	1					
	UNICEF		12	88						
	PGRC DU	129								
Zinder	Communes			12						
	MCF/PTF		6	20	4			145	14 500	72
	UNICEF		16	144				393	39 300	393
Total réalisations		229	208	1 045	17	347	62	4 508	3 535 875	1 105
Coûts unitaires moyens (FCFA)		100 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000	70 000	70 000	400 000	0	400 000
Total (FCFA)		22 900 000	365 664 000	1 837 110 000	29 886 000	24 290 000	4 340 000	1 803 200 000	0	442 000 000
Coût total (FCFA)		4 529 390 000								

Annexe N°3: financement Etat

Régions	Acteurs	Réalizations								
		Latrines familiales	Latrines dans les formations sanitaires	Latrines dans les établissements scolaires	Latrines dans les lieux publics	Kits de Lavage de Mains dans les écoles	Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	Approche ATPC: nombre de villages	Approche ATPC: population totale	Villages FDAL
Dosso	MCF/Etat		16	22						
Tahoua	MCF/Etat		16	16						
Tillabéri	ETAT			2						
Zinder	Communes			12						
Total réalisations		0	32	52	0	0	0	0	0	0
Coûts unitaires moyens (FCFA)		100 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000	70 000	70 000	400 000	0	400 000
Total (FCFA)		0	56 256 000	91 416 000	0	0	0	0	0	0
Coût total (FCFA)		147 672 000								



Régions	Acteurs	Réalizations								
		Latrines familiales	Latrines dans les formations sanitaires	Latrines dans les établissements scolaires	Latrines dans les lieux publics	Kits de Lavage de Mains dans les écoles	Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	Approche ATPC: nombre de villages	Approche ATPC: population totale	Villages FDAL
Diffa	ACTED			2						
	HELP	700	2	6	4					
	IRC	140								
Dosso	ONG TARBIYA TATALI		6	24						
	SWISSAD		4	12						
	IAS						4	2 963		
	CENTRE CARTER	200					25	19 954		
Maradi	HAMZARI									47
	Vision Mondiale	200	10	20						
	Centre Carter.....	1 942					12	6 330	12	
	CROIX ROUGE Americaine	300		8						
Tahoua	SAMARITAN'S PURSE		4	8			3	9 945	3	
	World Vision			30						
Tillabéri	HELP		6	17						
	WORLD VISION			56						
	SAVECHILDREN			14						
	SOLIDARITE INT		7							
	SUISSAID		8	34						
	ONG CISP		14	2						
	SAMARITEN'S			12						
	WHH		2	10						
	3 Frntières			8						
HILTON WV			24							
<b>Total réalisations</b>		<b>3 482</b>	<b>87</b>	<b>263</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>39 192</b>	<b>62</b>
Coûts unitaires moyens (FCFA)		100 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000	70 000	70 000	400 000	0	400 000
<b>Total (FCFA)</b>		<b>348 200 000</b>	<b>152 946 000</b>	<b>462 354 000</b>	<b>7 032 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 600 000</b>	<b>0</b>	<b>24 800 000</b>
<b>Coût total (FCFA)</b>		<b>1 012 932 000</b>								

## Annexe N°5 financement PTFs

Régions	PTFs	Réalizations								
		Latrines familiales	Latrines dans les formations sanitaires	Latrines dans les établissements scolaires	Latrines dans les lieux publics	Kits de Lavage de Mains dans les écoles	Kits de Lavage de Mains dans les centres de santé	Approche ATPC: nombre de villages	Approche ATPC: population totale	Villages FDAL
Agadez	MCF/PTF		20	56						
Diffa	MCF/PTF			20						
	PGRC-DU	100								
	UNICEF		18	126		347				
Dosso	MCF/PTF		14	16						
	UNICEF		12							
	PHRASEA			18						
	BID/UEMOA			33						
Maradi	MCF/PTF			30				2 237	1 560 391	
	UNICEF		20	156				534	390 394	534
Niamey	MCF/PTF				12					
	UNICEF		4							
Tahoua	MCF/PTF		6	24				1 114	1 426 853	21
	UNICEF		32	220			62	85	104 437	85
	BID/UEMOA		10	14						
	PAA3			15						
Tillabéri	AFD		6	13	1					
	UNICEF		12	88						
	PGRC DU	129								
Zinder	MCF/PTF		6	20	4			145	14 500	72
	UNICEF		16	144				393	39 300	393
Total réalisations		229	176	993	17	347	62	4 508	3 535 875	1 105
aires moyens (FCFA)		100 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000	70 000	70 000	400 000	0	400 000
Total (FCFA)		22 900 000	309 408 000	1 745 694 000	29 886 000	24 290 000	4 340 000	1 803 200 000	0	442 000 000
Coût total (FCFA)		4 381 718 000								

	Région de Dosso		Moyenne Dosso	Région de Maradi		Moyenne Maradi	Région de Niamey		Moyenne Niamey	Moyenne générale
	Dogondoutchi	Koré-Mairoua		2 <sup>ème</sup> Ar. Com.	Com. R. Gangara		1 <sup>er</sup> Ar. Com.	5 <sup>ème</sup> Ar. Com.		
<b>Type d'ouvrages d'assainissement autonome</b>	20% de latrines ordinaires, 73% de latrines VIP,  2% de latrines traditionnelles améliorées, 5% non catégorisées	12% de latrines ordinaires, 56% de latrines VIP,  2% de latrines traditionnelles améliorées, 30% non catégorisées	16% de latrines ordinaires, 64% de latrines VIP,  2% de latrines traditionnelles améliorées, 18% non catégorisées	99% de latrines ordinaires, 1% non catégorisée	76% de latrines ordinaires, 8% de latrines de VIP,  2% de latrines traditionnelles améliorées, 6% Ecosan,  8% non catégorisées	89% de latrines ordinaires, 3% de latrines VIP,  1% de latrines traditionnelles améliorées, 2% Ecosan, 5% non catégorisées	4% latrines ordinaires, 91% traditionnelles améliorées, 5% non catégorisées	96% de latrines traditionnelles améliorées, 2% non catégorisées	2% de latrines ordinaires, 2% de latrines VIP,  94% de latrines traditionnelles améliorées, 2% non catégorisées	40% de latrines ordinaires, 22% de latrines VIP,  29% de latrines traditionnelles améliorées, 1% Ecosan, 8% non catégorisées
<b>Coût total des ouvrages d'assainissement autonome (FCFA)</b>	Latrines ordinaires 56 800 VIP : 72 000  Latrines traditionnelles améliorées : 65 000	Latrines ordinaires 43 000 VIP : 46 600  Latrines traditionnelles améliorées : 26 000	Latrines ordinaires 50 500 VIP : 59 300  Latrines traditionnelles améliorées : 45 500	Latrines ordinaires 46 375	Latrines ordinaires 26 000 VIP : 10 000  Latrines traditionnelles améliorées : 15 000  Ecosan : 10 000	Latrines ordinaires 46 375 VIP : 41 000  Latrines traditionnelles améliorées : 15 000  Ecosan : 10 000	Latrines ordinaires 22 500 VIP : 87 700  Latrines traditionnelles améliorées : 87 700	Latrines ordinaires 22 500 VIP : 87 700  Latrines traditionnelles améliorées : 68 500	Latrines ordinaires 22 500 VIP : 87 700  Latrines traditionnelles améliorées : 78 100	Latrines ordinaires 39 792 VIP : 62 667  Latrines traditionnelles améliorées : 46 200  Ecosan : 10 000
<b>3. Quelles ont été les modalités de financement des ouvrages d'assainissement ?</b>										
3.1. Subvention	0%	60%	31%	1,5%	30,50%	10%	0%	13%	6%	15%
3.2. Fonds propres	100%	33%	65%	87,5%	65%	81%	96%	85%	91%	79%
3.2. Emprunt : Montant, taux, durée :	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
3.2. Tontine	0%	0%	0%	2,5%	0%	2%	0%	0%	0%	1%
3.2 Autres Préciser :		8%	4%	8,5%	4,5%	7%	4%	2%	3%	5%
4. Gestion des boues.										
4.1. Quand votre latrine est pleine, que faites-vous ?										
1 <input type="checkbox"/> Vidange mécanique	2%	0%	1%	36%	0%	36%	12%	15%	13%	12%
2 <input type="checkbox"/> Je creuse une fosse, verse le contenu dedans et je referme (vidange manuelle)	96%	100%	98%	48%	28%	48%	63%	65%	64%	65%
3 <input type="checkbox"/> Je ferme la fosse et creuse une autre latrine	2%	0%	1%	0%	10%	0%	0%	0%	0%	2%
4 <input type="checkbox"/> Je ne sais pas	0%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	19%



<p>5.10. Que proposez-vous pour financer l'assainissement autonome en plus des financements classiques ?.</p>					<p>Subvention ou appui financier : des partenaires, projets. Etat et bonnes volontés</p> <p>Sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement</p> <p>Réduction des coûts de matériaux et matériels</p> <p>La promotion des latrine à faible coût</p> <p>Sensibilisation pour la valorisation des boues</p> <p>Fonds propres</p>
<p>1. Pourquoi vous ne disposez pas de latrines</p>					<p>Inondation + manque de moyens : 11%</p> <p>Manque de moyens 60%</p> <p>Inondation :8%</p> <p>Effondré :6%</p> <p>Pas dans les habitudes :6%</p>
<p>2. Où les membres de la famille vont-ils déféquer ?</p>					<p>Dans la nature 48% ;</p> <p>Chez les voisins + dans la nature :15%</p> <p>Dans les champs 14% ;</p> <p>chez les voisins : 12%</p>

3. Combien êtes-vous prêt à payer pour disposer des toilettes											23% : 2 000 à 10 000 ; 16% : Ne sais rien ; 15% : 10 000 à 15 000 ; 14% : 15 000 à 20 000
4. Avez-vous l'habitude de faire des tontines	Oui Non										Oui : 20% Non : 80%
5. Avez-vous l'habitude de la microfinance (cotisation, prêt.....)	Oui Non										Oui : 8% Non : 92%
6. Que proposez-vous pour financer l'assainissement autonome en plus des financements classiques ?											La promotion des latrines à faible coût Sensibilisation pour la valorisation des boues Fonds propres

## Annexe N°7 Contribution des agriculteurs

	Région de Dosso		Région de Maradi		Région de Niamey		Moyenne générale	
	Dogondoutchi	Koré-Maïroua	2 <sup>ème</sup> Ar. Com.	Com. R. Gangara	1 <sup>er</sup> Ar. Com.	5 <sup>ème</sup> Ar. Com.	Moyenne Niamey	Moyenne générale
	20%, plus de 17ans ; 0% (de 1980 à 2010) ; 20% (de 2012 à 2021)	53%, plus de 17ans ; 0% (de 1980 à 2010) ; 6% (de 2012 à 2021)	14%, plus de 17ans ; 43% (de 1980 à 2010) ; 0% (de 2012 à 2021)		0%, plus de 17ans ; 67% (de 1980 à 2010) ; 33% (de 2012 à 2021)		0%, plus de 17ans ; 67% (de 1980 à 2010) ; 33% (de 2012 à 2021)	39%, plus de 17ans ; 16% (de 1980 à 2010) ; 19% (de 2012 à 2021)
1. Depuis quand pratiquez-vous la culture ici ?	20% plus de 34 ans 40% depuis l'enfance	6% plus de 34 ans 35% depuis l'enfance	0% plus de 34 ans 40% depuis l'enfance		0% plus de 34 ans 40% depuis l'enfance		0% plus de 34 ans 0% depuis l'enfance	6% plus de 34 ans 25% depuis l'enfance
	0% (Chou, pomme de terre,moringa) 80% (Culture de case) 0% (Légumes) 0% (Mil, niébé) 20% (Mil, niébé, arachide) 0% (Mil, niébé oselle) 0% (Mil, sorgho), arachide 0% (Mil, sorgho, arachide)	0% (Chou, pomme de terre,moringa) 18% (Culture de case) 0% (Légumes) 29% (Mil, niébé) 29% (Mil, niébé, arachide) 12% (Mil, niébé oselle) 6% (Mil, sorgho), arachide 6% (Mil, sorgho, arachide)	14% (Chou, pomme de terre,moringa) 0% (Culture de case) 86% (Légumes) 0% (Mil, niébé) 0% (Mil, niébé, arachide) 0% (Mil, niébé oselle) 0% (Mil, sorgho), arachide 0% (Mil, sorgho, arachide)		0% (Chou, pomme de terre,moringa) 0% (Culture de case) 100% (Légumes) 0% (Mil, niébé) 0% (Mil, niébé, arachide) 0% (Mil, niébé oselle) 0% (Mil, sorgho), arachide 0% (Mil, sorgho, arachide)		0% (Chou, pomme de terre,moringa) 0% (Culture de case) 100% (Légumes) 0% (Mil, niébé) 0% (Mil, niébé, arachide) 0% (Mil, niébé oselle) 0% (Mil, sorgho), arachide 0% (Mil, sorgho, arachide)	5% (Chou, pomme de terre,moringa) 16% (Culture de case) 28% (Légumes) 16% (Mil, niébé) 19% (Mil, niébé, arachide) 6% (Mil, niébé oselle) 3% (Mil, sorgho), arachide 3% (Mil, sorgho, arachide)
2. Quels types de cultures pratiquez-vous	Oui : 0% Non : 100%	Oui : 94% Non : 6%	Oui : 86% Non : 14%		Oui : 33% Non : 67%		Oui : 33% Non : 67%	Oui : 88% Non : 12%
3. Est-ce votre propre domaine ?	Oui 80% (les 2 types d'engrais) Non 0% Engrais chimique 0% Fertilisant 20%	Oui 76% (les 2 types d'engrais) Non 6% Engrais chimique 0% Fertilisant 18%	Oui 43% (les 2 types d'engrais) Non 0% Engrais chimique 57% Fertilisant 0%		Oui 67% (les 2 types d'engrais) Non 33%		Oui 67% (les 2 types d'engrais) Non 33%	Oui 63% (les 2 types d'engrais) Non 6% Engrais chimique 13% Fertilisant 13%
4. Utilisez-vous de l'engrais ou autre fertilisant ?								

5. Suivant quel circuit d'approvisionnement ?	80% (Au marché) 20% (Déchets/excréments) 0% Fonds propres	76% (Au marché) 24% (Déchets/excréments) 0% Fonds propres	77% (Au marché) 23% (Déchets/excréments) 0% Fonds propres	0% (Au marché) 0% (Déchets/excréments) 100% Fonds propres	67% (Au marché) 33% (Déchets/excréments) 0% Fonds propres	67% (Au marché) 33% (Déchets/excréments) 0% Fonds propres	59% (Au marché) 19% (Déchets/excréments) 22% Fonds propres
6. Cela peut vous coûter combien par an ?	60% : 60 000 à 100 000 ; 20% : 30 000 à 60 000 ; 20% : Sans réponses	41% : 150 000 à 250 000 ; 18% : 7 000 à 30 000 ; 18% : 30 000 à 60 000	32% : 150 000 à 250 000 ; 18% : 30 000 à 60 000 ; 18% : 60 000 à 100 000 ;	57% : 150 000 à 250 000 ; 29% : 100 000 à 150 000 ; 14% : Sans réponses ;	100% : 7 000 à 30 000 ;	100% : 7 000 à 30 000 ;	34% : 150 000 à 250 000 19% : 7 000 à 30 000 ;
7. Avez-vous entendu parler de l'utilisation des boues de vidange séchées comme fertilisant ?	Oui : 100% ;	Oui : 88% Non : 12%	Oui : 91% Non : 9%	Oui : 86% Non : 14%	Oui : 0% Non : 100%	Oui : 0% Non : 100%	Oui : 81% Non : 19%
8. Pensez-vous que c'est intéressant et pourquoi ?	Oui : 80% Non : 20% Tendance : intéressant/très important	Oui : 88% Non : 12% Tendance : intéressant/très important + bio	Oui : 86% Non : 14% Tendance : intéressant (bonne culture) Pas hygiénique	Oui : 14% Non : 43% Sans réponses : 43%	Oui : 34% Non : 33% Sans réponses : 33%	Oui : 34% Non : 33% Sans réponses : 33%	Oui : 53% Non : 13% Sans réponses : 34%
9. Seriez-vous prêt à en utiliser ?	Oui : 100% Non :	Oui : 100% Non :	Oui : 100%	Oui : 15% Non : 71% Sans réponse : 14%	Oui : 67% Non : 33%	Oui : 67% Non : 33%	Oui : 78% Non : 19%
10. Combien seriez-vous prêt à payer	20 500 80%	10 750 70%	13 200	10 000	-	-	13 000
Le sac de 50 kg de boue séchées	Oui : 80% Non : 20%	Oui : 65% Non : 35%	Oui : 68% Non : 32%	Oui : 14% Non : 0%	-	-	Oui : 53% ; -
En tout dans l'année ?	Non disponibilité des produits : 100%	Non disponibilité des produits : 17%	Non disponibilité des produits : 45%	-	Peur de maladies : 34%	Peur de maladies : 34%	Non disponibilité des produits : 33%
11. Quel (s) frein (s) entreverriez-vous dans cette utilisation ?							



<p>12. Que proposez-vous pour financer l'assainissement autonome en plus des financements classiques, si les boues produites sont pertinentes pour fertiliser le sol ?</p>			<p>Sensibilisation sur l'importance de l'utilisation des boues de vidange ;</p> <p>Production en quantité et en qualité ;</p> <p>Appui des projets</p>		<p>Appui financier ;</p> <p>Préférence des engrais chimiques</p>			<p>Les prêts, tontines, aide des partenaires ;</p>	<p>Les prêts, tontines, aide des partenaires</p> <p>La sensibilisation des populations en hygiène et assainissement</p> <p>La promotion des latrines sèches en vue de produire à grande échelle les boues séchées</p> <p>La mobilisation de la diaspora autour d'une table ronde</p> <p>La pratique du maraîchage et/ des cultures contre-saison</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

